

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN GLAVANY

1. **Débat d'orientation budgétaire** (*suite*) (p. 2).

MM. Daniel Feurtet,
Georges Tron,
Michel Suchod,
Jean-Jacques Jegou,
Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des
finances et de l'industrie,
Mme Nicole Bricq,
MM. Gilbert Gantier,
Ernest Moutoussamy,
Michel Bouvard,
François Huwart,
François Loos,
Dominique Baert,
Raymond Douyère,
Gilles Carrez,
Bernard Derosier,
Gérard Bapt,

Julien Dray,
Gérard Fuchs.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.
Clôture du débat.

2. **Dépôt de propositions de loi** (p. 26).

3. **Dépôt d'un rapport** (p. 26).

4. **Dépôt de rapports en application de lois** (p. 26).

5. **Dépôt d'un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques** (p. 26).

6. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 26).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN GLAVANY, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à vingt et une heures trente.*)

1

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (*suite*)

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation budgétaire.

La parole est à M. Daniel Feurtet.

M. Daniel Feurtet. Nous sommes des géants ce soir !
(*Sourires.*)

M. Jean-Jacques Jegou. Non, les géants sont à l'extérieur !

M. Daniel Feurtet. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, chers collègues, toutes les associations d'élus locaux ont dénoncé, avec plus ou moins de véhémence, le marché de dupes que représente le pacte de stabilité financière imposé aux collectivités locales par le gouvernement de M. Juppé.

Aujourd'hui, la sortie du pacte, le passage à l'euro et le débat d'orientation budgétaire sont autant d'occasions d'avancer des propositions en faveur d'un nouveau pacte, un pacte de croissance solidaire ou un pacte de croissance partagée, peu importe les mots, seul compte le contenu.

Sur quoi peut-il se fonder ? Il me semble d'abord nécessaire de confirmer le renouvellement d'un pacte sur une période triennale, ce qui permet de couvrir la fin des mandats municipaux.

Ensuite, les collectivités locales doivent mieux bénéficier de l'augmentation de la production de richesses du pays en intégrant les chiffres de la croissance. Chacun sait, en effet, que les collectivités locales sont à l'origine d'un peu plus de 70 % des investissements civils sans compter les emplois qu'elles assurent ou qu'elles génèrent.

A l'heure où la conjoncture internationale est moins porteuse, où l'économie française trouve en son propre sein les éléments de son développement, il faut plus que jamais encourager cette demande intérieure.

En ce sens, je partage la proposition de M. Michel Delebarre, président de l'Association des maires de grandes villes de France, « d'indexer dans le pacte la DGF sur la hausse des prix augmentée des deux tiers de la variation du produit intérieur brut ».

Toujours dans le souci d'éviter de casser la dynamique d'investissement, la dotation globale d'équipement pour les villes de plus de 20 000 habitants doit être rétablie.

Ces communes seraient ainsi mieux dotées pour mener à terme les grands chantiers décidés par le Gouvernement et la majorité parlementaire.

Donner la possibilité aux collectivités locales de contracter des prêts bonifiés afin qu'elles puissent opérer des investissements de longue durée, actuellement trop lourds, favoriserait également leur capacité d'investissement. Un tel dispositif pourrait, entre autre, aider les communes de la Seine-Saint-Denis à mettre en œuvre le plan pluriannuel de M. le ministre de l'éducation nationale.

Le Gouvernement, lors du vote de la loi de finances pour 1998, s'est engagé à réformer la fiscalité. Un débat s'est déjà ouvert entre M. le ministre, Dominique Strauss-Kahn, et des députés de la majorité plurielle, sur son contenu : faut-il réformer la taxe d'habitation ou privilégier la taxe professionnelle, unanimement critiquée parce qu'elle pèse sur l'emploi et l'investissement ?

Pour ma part, je pense qu'il est nécessaire d'impulser un mouvement général de réformes, qui s'inscrive sur la durée et prenne en compte ces deux dimensions.

M. le ministre de l'intérieur s'est lui-même prononcé pour que la taxe professionnelle, « reste un impôt local, afin que les collectivités locales participent au développement de l'emploi local ». Il a aussi indiqué son souci « de viser un rapprochement progressif des taux et une mutualisation de la ressource ».

Je partage cette affirmation : la taxe professionnelle doit demeurer un impôt local, mais réformer la taxe professionnelle en se limitant à uniformiser les taux au niveau d'une agglomération, même « en mutualisant la ressource », c'est ne toucher que la partie visible de l'iceberg. En fait, l'essentiel consiste à mettre la taxe professionnelle en phase avec la réalité économique et les besoins de financement des collectivités locales.

Le mode de production des richesses, leur localisation différente sur le territoire, leur source essentiellement issue des forces directement productives ne pourront plus, ne peuvent déjà plus répondre aux besoins de financement des collectivités locales.

Il est temps d'ouvrir de nouveaux gisements de financement dans la sphère financière et spéculative. Ramener cet argent vers les budgets locaux, par des péréquations audacieuses, constitue autant un geste de justice sociale qu'une obligation économique.

Notre économie s'est, en effet, principalement transformée en une économie de services, et la richesse est devenue essentiellement financière. Or elle est aujourd'hui sous fiscalisée.

Baisser, en modulant selon l'effort fait pour l'emploi, dans les composantes de la taxe professionnelle, les parts existantes – la part taxable des salaires, des actifs immobiliers et mobiliers – pour y introduire les actifs ou avoirs financiers de l'entreprise, nous paraît la piste de la réforme courageuse à réaliser.

Ce produit, abondant le Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, serait ensuite ramené vers les budgets locaux, par des péréquations dont les grandes lignes existent déjà au niveau tant national que départemental.

Ces évolutions devraient s'accompagner de la remise à plat des exonérations accordées au secteur privé et, pour une part de plus en plus grande, compensées, ce qui revient à transformer progressivement la taxe professionnelle en dotation versée par l'Etat. Il s'agirait, par exemple, de réformer l'allègement de 16 % des bases accordé à tous les assujettis de la taxe professionnelle en le réservant, là encore, aux entreprises qui réinvestissent en faveur de l'emploi – je pense tout particulièrement aux PMI-PME.

Enfin, le taux plancher, par rapport à la valeur ajoutée, doit être portée à au moins 1 %.

Les maires, qui vivent au plus près des réalités, sont les partenaires naturels et privilégiés des entrepreneurs locaux. Il serait bon de leur donner, dans cette réforme, la possibilité de varier, même légèrement, les taux de la taxe professionnelle en fonction du critère de l'emploi. Dans tous les cas, il s'agit bien de favoriser le développement des entreprises afin de leur permettre d'affronter, la concurrence internationale.

Par ailleurs, France Télécom et La Poste sont devenus des établissements publics soumis aux impositions directes comme aux impositions d'Etat. Le versement de la taxe professionnelle revient donc de droit aux collectivités locales et non pas à l'Etat. Je rappelle que le manque à gagner, même s'il participe du fonds de péréquation, s'élève pour elles à plus de 6 milliards de francs en 1998.

La distorsion des taux est aussi une réalité pour les autres taxes locales, comme, par définition, pour toute taxe votée par une assemblée locale : la vignette automobile n'est pas la même dans tous les départements, la taxe d'habitation est différente d'une commune à l'autre. La taxe d'habitation est assise sur les bases cadastrales sans que soient pris en compte les revenus de l'assujetti. Des avancées incontestables ont certes été obtenues en faveur des redevables aux ressources modestes ou moyennes lors du vote de la loi de finances pour 1998.

Pour une plus grande justice fiscale, il serait nécessaire de continuer de réformer cet impôt local pour l'asseoir sur les revenus du contribuable, tout en le plafonnant à 2 % maximum des revenus. Un fonds de compensation pourrait être alimenté par une surcotisation pour les assujettis aux tranches les plus élevées et par une surcotisation pour les contribuables dont les taux votés dans leur commune, département et région ; sont inférieurs au taux moyen national.

Le Gouvernement doit faire du pacte de stabilité un pacte de croissance ; solidaire ou partagée, instaurant des relations stables entre l'Etat et les collectivités locales et entre les collectivités locales elles-mêmes.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, monsieur le ministre, une réforme d'ensemble et à long terme permettant de donner aux collectivités locales les moyens de faire face aux défis économiques, sociaux et institutionnels qu'elles doivent affronter pour les années 2000. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Tron, pour cinq minutes.

M. Georges Tron. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le rapporteur général, mon temps de parole de cinq minutes ne me permettant pas, comme vous vous en doutez, de me lancer dans des développements extrêmement longs...

Mme Nicole Bricq. Vous avez déjà abondamment parlé cet après-midi !

M. Georges Tron. Je dialoguais avec le ministre, madame Bricq ! Il n'était d'ailleurs pas contre si j'en crois le sourire qu'il m'adressait pendant que vous-même m'interrompiez !

Je bornerai donc ma brève intervention à une idée qui sera en quelque sorte la synthèse de ce que je voulais vous dire et qui reprend en partie ce que vous avez déjà entendu. Au reste, cet après-midi, le principal pour une idée est d'être bonne plutôt que d'être développée trop longuement.

Nous nous accordons tous à reconnaître que la croissance est de retour, mais, malheureusement, les orientations que vous nous proposez montrent que vous allez gâcher les chances qu'elles peuvent nous offrir.

Je ne reprendrai pas, monsieur le ministre, pour vous être agréable, la comparaison si souvent utilisée avec le gouvernement de Michel Rocard en 1988. A l'époque, les recettes fiscales étaient déjà très, très, très supérieures à celles des années précédentes, grâce à une croissance retrouvée, dans un contexte politique, d'ailleurs, pas très différent de celui que nous connaissons. Comme je le disais au ministre, m'appuyant sur le rapport de la commission des finances, page 39, la croissance est répartie à partir du printemps 1997 sur la base d'un rythme de l'ordre de 3 %.

M. Gérard Fuchs. Est-ce pour cela que vous avez dit tout ?

M. Jean-Louis Idiart. C'est Chirac qui a dissous !

M. Georges Tron. Depuis le printemps de l'année dernière, nous assistons à une reprise de la croissance, une reprise soutenue, reconnaissons-le : elle se manifeste de façon tangible, notamment dans l'industrie, y compris le bâtiment, ce qui est bien ; et dans la consommation des ménages également, ce qui est très bien.

Cela dit, monsieur le ministre, je me pose une question, et ce n'est pas jouer les Cassandre que la poser ainsi : peut-on considérer que cette croissance est véritablement solide ?

Mme Nicole Bricq. Mystère et boule de gomme !

M. Georges Tron. Vous-même anticipez en prévoyant des chiffres en recul en 1999 par rapport à 1998 – recul très léger, mais recul même !

Force est de constater en tout cas que les perspectives avancées en matière d'investissement – on a parlé de 10 % tout à l'heure – ne sont pas reprises par tous les interlocuteurs qui habituellement évoquent ce sujet : telle grande fédération industrielle fait part de la timidité de ses chefs d'entreprise, certes disposés à investir, mais davantage pour moderniser leurs équipements que pour étendre leur capacité de production ; l'OFPE, de son côté, estime que le niveau des dépenses d'investissement reste inférieur, fin 1997, de 10 % environ à ce qu'il était en 1990, et la stagnation, depuis le début de l'hiver, des importations de biens d'équipement semble également aller en ce sens.

En outre, et vous-même avez eu plusieurs fois l'occasion de l'évoquer, on commence, semble-t-il, à un peu mieux mesurer les effets de la crise asiatique : selon l'IN-

SEE, le rythme de croissance de nos exportations devrait être ramené à quelque chose comme 9 %, alors qu'il était de l'ordre de 14 % il y a un an.

Enfin, l'effritement de notre compétitivité est confirmé par plusieurs organismes, puisque nous sommes passés de la dix-neuvième à la vingt et unième place. Les causes, pour une grande part, tiennent à la loi sur les 35 heures – je ne rouvrirai pas le débat, faute de temps – qui accroît, qu'on le veuille ou non, de l'ordre de 11,5 % les charges sur les entreprises ; elles tiennent également aux mesures fiscales prises l'année dernière – vous-même les avez rappelées tout à l'heure – qui pèsent sur les entreprises à raison de 40 à 45 milliards sur 60 milliards au total.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je crois très franchement que le Gouvernement gâche en quelque sorte les chances de nous prémunir d'un retour de conjoncture. Personne ne le souhaite et n'est même capable de l'annoncer, mais l'hypothèse ne peut être exclue. Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que le surplus de richesses générées devrait se traduire, en termes de recettes fiscales, par un surplus de l'ordre de 60 milliards de francs. Ce surplus fiscal aurait pu servir tout à la fois à la réduction des dépenses publiques, donc des déficits, et à la baisse de prélèvements obligatoires.

Si j'en crois les orientations budgétaires, les dépenses de l'Etat augmenteront de 2,2 % environ en 1999. Fort bien ; mais ce qui me frappe surtout, c'est que 23 milliards sur 35 de dépenses nouvelles seront absorbés par la dérive des crédits consacrés à la fonction publique. C'est ce que je retiens du tableau qui figure dans votre rapport : on constate une réduction inquiétante de la marge de manœuvre dont dispose le Gouvernement et donc *a fortiori* de celle de ses successeurs. N'y a-t-il pas matière – c'est une façon courtoise de poser la question – à en tirer quelques conséquences ?

M. le président. C'est vous qui n'avez plus de marge de manœuvre, mon cher collègue ! (*Sourires.*)

M. Georges Tron. Je conclus, monsieur le président. Je note qu'en huit ans, 17 % de recettes fiscales supplémentaires auront ainsi été absorbées.

Sur la baisse des impôts, tout a été dit : je n'en rajouterai pas.

Ainsi, par rapport à une croissance moins solide qu'il n'y paraît, même si, pour notre pays, je souhaite me tromper, votre budget me paraît quelque peu imprudent : il faut nous prémunir d'un retournement de tendance. Je le crois également anachronique, au moment où nous entrons dans l'Europe, et, à terme, peut-être porteur de déconvenues. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Michel Suchod ; pour dix minutes.

M. Julien Dray. Il en a de la chance ! (*Sourires.*)

M. Michel Suchod. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, nul n'entend nier que, sous la conduite du Gouvernement, nous avons vu depuis un an un retour à des conditions économiques favorables. Mais nous, au Mouvement des citoyens, nous persistons à considérer que ce retour à la croissance reste très fragile et doit absolument être conforté.

Une croissance fragile, c'est évident : plus de 3 % cette année, mais la décélération est déjà là. En effet, dès le premier trimestre 1998 ; la contribution du commerce

extérieur à la croissance a chuté de 0,6 %, en raison de la crise asiatique et de sa diffusion en Europe de l'Est et en Amérique Latine. La comparaison trimestre à trimestre montre que les 1,1 % de croissance du troisième trimestre 1997, dus à l'euphorie post-électorale, à l'effet psychologique de l'arrivée du nouveau gouvernement, à l'allocation de rentrée, était déjà retombé à 0,9 % au quatrième trimestre, puis à 0,6 % au premier trimestre 1998. Et pour le deuxième trimestre en cours, on peut considérer que le « boni » tient avant tout au suréquipement des ménages en raison du Mondial ; l'été sera certainement plus difficile. Du reste, on prévoit pour l'an prochain une croissance de seulement 2,8 %.

En outre, si cette reprise fragile a entraîné une baisse du chômage – on comptait en effet 12,6 % de chômeurs au moment de l'arrivée de la gauche plurielle aux affaires, aujourd'hui 11,9 % ; la hausse du nombre des emplois reste essentiellement due à la création d'emplois précaires, à temps partiel. Cette baisse du chômage a donc des effets économiquement plus limités, compte tenu de la relative faiblesse des revenus ainsi générés.

En d'autres termes, la croissance a besoin d'être confortée.

On peut se demander si la principale priorité affichée par le Gouvernement est bien de développer l'emploi. Ce n'est d'ailleurs pas la première dans votre liste, pas plus que dans celle de notre commission des finances.

Il nous faudrait, en premier lieu, nous affranchir de la dictature intellectuelle du pacte de stabilité pour insister sur la notion de pacte de croissance. Il n'est pas exact que, avec 3 % de croissance, nous soyons au sommet du cycle. L'ambition du Gouvernement doit être plus haute encore, s'il fait sienne la priorité absolue de l'emploi.

Comme Jean-Paul Fitoussi que nous avons auditionné à la commission des finances, j'exprime la crainte de voir, comme à de nombreuses reprises par le passé, l'évolution conjoncturelle favorable du taux de chômage éteindre la volonté politique de lutter contre lui. Et je déplore que l'augmentation continue, à travers la succession des cycles conjoncturels, du nombre de demandeurs d'emploi, révèle la tendance des sociétés occidentales à admettre de manière tacite un taux de chômage élevé. Songeons que nous avons 19 millions de chômeurs dans l'Union !

Monsieur le ministre, est-ce le moment de consacrer les quelques marges de manœuvre apparues dans les finances publiques à la réduction de la dette, voire à la baisse des impôts ?

Non, les gains du retour à la croissance économique doivent être basculés sur la diminution du chômage. Ce choix, vous le faites certes, mais avec une prudence excessive. La politique d'insertion et la politique de l'emploi sont deux choses bien à part. Or vous acceptez de les conjuguer avec une politique de réduction budgétaire forte, qui maintiendra un chômage de masse.

C'est si vrai que la plupart des augures s'attendent à voir la France aborder la prochaine phase de l'économie avec un taux de chômage avoisinant les 10 % – le FMI l'évalue pour sa part à 11,3 % pour 1999. Malheureusement, toutes les politiques budgétaires européennes restent fondées sur la persistance d'un chômage de masse, alors que l'impératif de la diminution du chômage mériterait de consentir une baisse des recettes fiscales et une augmentation transitoire des déficits publics qui auraient des effets bénéfiques sur l'emploi.

Le bureau de la commission des finances s'est rendu il y a dix jours à Bonn ; nous n'y avons pas été rassurés sur l'évolution des politiques budgétaires de nos amis allemands.

Les Etats-Unis sont souvent cités en modèle. Ce qui s'y est produit devrait nous intéresser : l'équilibre budgétaire n'y a été rétabli que sept ans après le lancement du cycle de la croissance. Est-il réaliste de songer à réussir en un an ce que les Etats-Unis ont mis sept ans à accomplir, avec un taux de croissance qui aujourd'hui atteint 3,8 % ?

S'il devait y avoir au bout du compte réduction des prélèvements, notre vœu serait de les faire porter sur la baisse de la TVA promise au printemps 1997, au besoin sélective. On cite les travaux de particuliers dans la résidence principale ou secondaire, ou encore la restauration. J'ai bien pris note, monsieur le ministre, de la réponse que vous avez apportée cet après-midi ; la question mériterait tout de même qu'on y réfléchisse de façon approfondie.

De la même manière, nous souhaiterions une réduction sélective des prélèvements obligatoires sur le travail. Les simulations de l'Office français des conjonctures économiques montrent que les effets en seraient très bénéfiques sur la croissance.

Il faudrait également nous souvenir de la nécessité d'équilibrer la taxation du capital et la taxation du travail. Depuis le 1^{er} juin 1998, le CAC 40 est passé de 2 500 à 4 200, soit plus 68 % en douze mois. Ce chiffre est significatif ; gardons-le à l'esprit au moment de taxer le travail et taxer le capital, même pudiquement baptisé épargne.

J'en viens au cadrage préliminaire des budgets pour 1999. La copie que vous nous présentez, même non détaillée, ministère par ministère, et pour cause, nous paraît un peu chiche. En effet, avec une augmentation en volume des dépenses de l'Etat de 1 % et un déficit des administrations publiques ramené de 3 % du PIB en 1998 à 2,3 % en 1999, voilà du super-critère de convergence, du super-Maastricht !

En fait, si l'on tient compte de l'accord salarial dans la fonction publique, plutôt généreux cette année, bien des ministères verront leurs crédits d'intervention, vous le savez bien, ramenés à la portion congrue et même plus que congrue. Si vos positions restent en l'état, que deviendront par exemple le budget de la sécurité et celui des affaires étrangères ? Si les mesures nouvelles pour le ministère de l'intérieur se réduisent à des économies,...

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pourquoi le ministère de l'intérieur ?

M. Michel Suchod. ... il ne pourra même pas faire prévaloir des mesures déjà arbitrées par M. le Premier ministre, telles que le recrutement par anticipation de mille gardiens de la paix supplémentaires, le financement à Paris et dans la petite couronne du réseau crypté Acropole, les crédits pour l'immobilier, en baisse d'un tiers alors que tant d'élus locaux attendent la réfection de leur commissariat ou de leur sous-préfecture... Sans parler des effets des coupes claires dans les achats d'automobiles, en termes de vieillissement du parc. Quant aux affaires étrangères, au rayonnement de la francophonie, au moment où M. Védrine met en œuvre une réforme essentielle, la fusion avec le ministère de la coopération, attendue depuis vingt ans, élaborée en 1982 et renvoyée aux calendes grecques, que peut bien signifier une amputation de 500 millions de francs dans le budget de la DGRCS ?

Je connais bien cette maison : bientôt les personnels de l'administration centrale comme ceux en poste à l'étranger pourront fonctionner dans le vide, en circuit fermé, en continuant à être rémunérés – les postes sont prévus au budget – mais sans plus aucun crédit d'intervention. La maison continuerait d'exister, mais ne travaillerait plus, faute de moyens.

M. Jean-Jacques Jegou. On en apprend de belles, ce soir !

M. Michel Suchod. Monsieur le ministre, vous sentez bien combien ce débat passionne vraiment les parlementaires MDC. Nous souhaitons en tout cas qu'il puisse vous permettre de réorienter votre copie, du moins ce que nous en percevons à ce stade.

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne sais si je parviendrai à être aussi sévère que l'orateur précédent !

M. Jean-Louis Idiart. Oh, en vous forçant un peu ! (*Sourires.*)

M. Gérard Bapt. C'est une clause de style, vous connaissant, monsieur Jegou !

M. le président. Poursuivez, monsieur Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Messieurs les ministres, après une parenthèse pour cause d'alternance – évocation qui déclenche aussitôt quelques sourires gourmands sur les visages de la majorité plurielle –, nous retrouvons aujourd'hui le débat d'orientation budgétaire. L'initiative, il n'est pas inutile de le rappeler, en revient à Jean Arthuis et à Alain Lamassoure, qui, en 1996, avaient souhaité associer ainsi le Parlement à l'élaboration de la loi de finances par l'exécutif.

M. Julien Dray. La preuve que ce n'étaient pas de mauvais hommes !

M. Michel Suchod. Nous leur devons au moins ça !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce n'est pas vrai. Le premier, c'est M. Bérégovoy.

M. Jean-Jacques Jegou. Aussi, comme dans toute bonne saga qui se respecte, un petit rappel des chapitres précédents n'est-il pas inutile.

Monsieur le ministre, je me souviens de la préparation budgétaire de la loi de finances initiale de 1993, au sein de notre commission des finances. Vous étiez alors aux affaires et la France, dans une Europe globalement en crise, s'apprêtait à vivre une année de déficit record, crevant le plafond des 300 milliards – en fait, 320 milliards.

Comment en étiez-vous arrivés là ? Dans une ambiance pourtant sinistre, le Gouvernement de l'époque, faisant fi de l'avis de gros temps – également ignoré, il est vrai, par nombre de conjoncturistes branchés –, monta son budget sur les bases d'une croissance évaluée à 2 %. Ce fut un atterrissage en catastrophe : en réalité, ce n'est ni plus ni moins que moins 1 % que le Gouvernement Balladur dut assumer en arrivant au pouvoir.

Je sais que je fais remonter en vous quelques aigreurs en évoquant ces moments. Sans revenir sur les circonstances dramatiques et humaines que j'ai personnellement partagées, je voudrais dire ici, sans passion, mais avec la plus grande conviction, à quel point en 1993 la nouvelle majorité, conduite par Edouard Balladur, a

trouvé une situation dégradée et un déficit abyssal de 6,3 %, et ce dans une conjoncture qui restait difficile avec une activité économique atone. Je parlerai du même coup de la proposition d'acte communautaire E 1045...

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il a trouvé un déficit abyssal, mais il a laissé une situation calamiteuse, d'après M. Juppé. Quel beau bilan !

M. Jean-Jacques Jegou. Si je me permets, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de revenir sur cette période, c'est parce que je n'ai jamais fait partie des inconditionnels béni-oui-oui qui flattent leur majorité, mais plutôt de ceux, peu nombreux, qui se sont d'ailleurs vus qualifiés ici et là de « salopards » parce qu'ils réclamaient plus d'efforts en matière de maîtrise des dépenses publiques et des réformes fiscales indispensables à la modernisation du pays.

M. Jean-Louis Idiart. Nous, nous n'étions pas assez nombreux !

M. Jean-Jacques Jegou. Je ne peux du reste me retenir d'associer à mes propos mon ami Charles de Courson...

Mme Nicole Bricq. Où est-il ?

M. Jean-Jacques Jegou. ... retenu par un décès dans sa circonscription. Je suis sûr qu'il vous manque déjà beaucoup.

Mme Nicole Bricq. Ah oui !

M. Augustin Bonrepaux, *président de la commission.* A vous peut-être, monsieur Jegou !

M. Jean-Jacques Jegou. Mais à vous aussi, j'en suis sûr ! Reconnaissez qu'il vous fait passer de bons moments.

Oui, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, notre majorité, de 1993 à 1997, a bien travaillé. Vous devriez avoir d'ailleurs, peu ou prou, l'élégance de le reconnaître car, vous le savez, elle a préparé les conditions qui, dans bien des domaines, vous permettent aujourd'hui, avec de surcroît le retour d'une vraie croissance, d'engranger une moisson 1998-1999 bien différente de celle que nous avons connue.

Je ne m'attarderai pas sur la rentrée inespérée de TVA, qui stagnait depuis plusieurs années, pas plus que sur l'importance de l'IS essentiellement due à votre matraquage de nos entreprises. Parlons plutôt de la réforme de notre sécurité sociale. Le fameux plan Juppé ne recueillait à l'époque aucune indulgence de votre part ; pourtant, dans un silence assourdissant, il semble aujourd'hui plus que vous satisfaire, au point que l'on ne vous en entend jamais parler...

En démocratie, ce sont toujours les électeurs qui ont raison, me direz-vous. Certes ! Mais l'honneur de notre majorité de l'époque restera d'avoir montré le chemin des réformes indispensables ; impopulaires, mais indispensables.

Si l'on aborde l'IRPP, par exemple, ce ne sont pas les contribuables qui ont vu leur feuille d'impôt baisser – ce n'est tout de même pas courant – qui diront le contraire ! D'autant, semble-t-il, qu'ils ne sont pas près de le constater de nouveau. Et pourtant, la conjoncture que vous connaissez est tout autre. Il n'est pas question dans vos orientations de baisse d'impôts pour 1999, même si notre rapporteur général du budget, particulièrement docile vis-à-vis du Gouvernement jusqu'à présent,...

M. Didier Migaud, *rapporteur général.* Vous devenez désagréable !

M. Jean-Jacques Jegou. ... commence à émettre des sons discordants.

Il est vrai qu'on ne peut pas tout faire à la fois : plaire à sa majorité plurielle, se désendetter et baisser les impôts – même si, monsieur le ministre, vous vous montrez souvent excellent dans les dosages que vous pratiquez.

Après une présentation complexe et parfois fallacieuse dans les commentaires, traitant dans les vingt-cinq premières pages de l'évolution de l'économie nationale et des dépenses publiques, c'est à la page 31 de votre rapport après un court exposé des motifs, nous découvrons les quatre axes de vos objectifs pour 1999, et pour commencer : « assurer une progression maîtrisée des dépenses de l'Etat de 1 % en volume afin de financer les priorités ».

Je vous donne acte, monsieur le ministre, que les cadrages ne sont pas encore réalisés et qu'il n'est pas question d'ouvrir, aujourd'hui, le débat sur le projet de loi de finances pour 1999. Mais enfin, nous estimons que le volet dépenses de vos orientations manque singulièrement tout à la fois de souffle et de précision.

Il manque de souffle, tout d'abord : dans une période où l'inflation est inexistante, où la croissance revient, comment ne pas résister à l'envie de vous dire que l'augmentation de 1 % des dépenses de l'Etat est bien trop importante ? Le rapport préliminaire sur l'exécution des lois de finances pour 1997 est très clair : vous ne semblez pas décidé à réduire le niveau actuel des dépenses publiques. Or cela pourrait, à court terme, vous mettre en difficulté vis-à-vis de nos partenaires de la Communauté européenne.

Le volet dépenses manque aussi de précision ensuite. Le financement des emplois jeunes, des 35 heures dans la fonction publique, tout cela va conduire, comme l'a dit Pierre Méhaignerie, à augmenter le train de vie de l'Etat. Les dépenses de fonctionnement vont s'accroître alors que l'investissement, une fois de plus, sera pénalisé. L'avenir n'est pas préparé et cette gestion à la petite semaine des finances de l'Etat aura des conséquences dramatiques dans les années à venir, comme ce fut déjà le cas durant vos années de laxisme, entre 1988 et 1993.

Votre deuxième objectif est de stabiliser les prélèvements obligatoires et de poursuivre la réforme de notre système fiscal pour le rendre plus juste et plus favorable à l'emploi.

Lorsque nous sommes en haut du cycle de croissance, lorsque les taux d'intérêts sont au plus bas, n'est-ce pas le moment, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, d'être un peu plus ambitieux au lieu de se contenter de stabiliser les prélèvements obligatoires pourtant au plus haut ? C'est bien dans le contexte favorable d'aujourd'hui qu'il faut prendre les mesures susceptibles de déclencher la baisse des prélèvements obligatoires qui rongent les Français. Ils ne s'en rendent pas tous compte mais ils commencent pourtant à savoir qu'une telle mesure aurait des effets bénéfiques sur l'emploi.

Quant à la réforme fiscale, même si vous nous en avez parlé cet après-midi, vous semblez vouloir lui tourner le dos. Vos promesses électorales vous contraignent en effet à remettre à plus tard votre ouvrage.

Comment peut-on déclarer être favorable à l'emploi et refuser les baisses des charges qui pèsent sur les salaires des moins qualifiés tout en augmentant l'impôt sur les sociétés et en créant les 35 heures hebdomadaires qui

risquent de pénaliser les entreprises les plus petites et les plus fragiles alors qu'elles sont, chacun le sait, les seules créatrices d'emplois ?

Votre troisième objectif est de ramener le besoin de financement des administrations publiques de 3 % du PIB en 1998 à 2,3 % en 1999 afin de retrouver des marges de manœuvre à moyen terme.

L'objectif de 2,3 % pour 1999 est insuffisant pour prétendre, comme vous l'affirmez, retrouver des marges de manœuvre. Il faudrait, comme l'indique le document E 1045, dont nous parlions tout à l'heure, de proposition d'acte communautaire qui est particulièrement intéressant de par les comparaisons qu'il établit avec nos partenaires européens, descendre à 1,7 ou 1,8 % pour véritablement disposer de marges de manœuvre.

J'en profite, monsieur le ministre, pour dire – nous en avons déjà parlé cet après-midi – que montrent vos orientations budgétaires, bien que nous continuons à dépenser plus que nous ne gagnons, comme l'avait mis en évidence en 1996 et 1997, de façon très pédagogique, Jean Arthuis, dans un tableau particulièrement redoutable qui évaluait à 109 milliards le besoin de financement pour payer les dépenses courantes.

M. Jean-Louis Idiart. Il était pédagogue, dites-vous ?

M. Jean-Jacques Jegou. Oui, parce que beaucoup de députés, y compris de la majorité, ne s'en étaient pas rendu compte.

M. Jean-Louis Idiart. Il ne l'était que pour lui-même, pédagogue.

M. Jean-Jacques Jegou. Aujourd'hui, on peut encore évaluer les dépenses courantes au même niveau qu'indiquait Jean Arthuis, ce qui montre bien que le retour de la croissance et les recettes supplémentaires qui se dégagent servent à peine à éponger les dépenses supplémentaires, tant sur le plan de la masse salariale, en hausse de plus de 2 %, que sur celui du remboursement des intérêts de la dette qui, malgré la baisse des taux, continue à croître.

Votre quatrième objectif, enfin, est de ramener à l'équilibre le régime général de la sécurité sociale.

Je ne reviendrai pas sur les bienfaits du plan Juppé : il ne règle certes pas l'ensemble des problèmes de déficits, mais, comme je le disais précédemment, il semble vous satisfaire. N'est-il pas temps de lancer une vraie réforme du système de retraite ? L'élément de la proue du bateau des *baby-boomer* nés en 1945 vous y invite.

Que dire des fonds de pension qu'une idéologie un peu ringarde vous interdit d'envisager aujourd'hui ? Que dire des régimes spéciaux qui perdurent ? Croyez-vous qu'il soit normal qu'une catégorie de Français déjà fragiles, soit qu'ils appartiennent au secteur privé, soit qu'ils perçoivent une retraite modeste, continuent à financer les retraités de la SNCF dont certains, parmi les roulants, partent toujours à cinquante ans ? Que dire enfin des quelque 3 milliards de déficit que prévoit la CNRACL en l'an 2000 ? Croyez-vous que les collectivités locales puissent continuer à assurer une surcompensation injustifiée ?

Quid, comme l'a dit M. Feurtet, du pacte de stabilité et des amendements malheureux du DDOEF concernant la PSD ?

Pour tout cela, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut un véritable courage politique. Les orientations budgétaires que vous proposez ne s'engagent pas dans cette voie. Vous voulez continuer à surfer sur la

vague de la croissance. Prenez garde à ne pas rencontrer des hauts-fonds qui viennent troubler votre plaisir, peut-être fugace.

Au risque de vous surprendre, nous ne jouerons pas, pour notre part, le même jeu que celui que vous avez joué lorsque vous étiez dans l'opposition. Aujourd'hui, vous disposez du temps qui nous a fait défaut.

M. Jean-Louis Idiart. Si vous ne vous étiez pas suicidés, vous seriez restés cinq ans !

M. Jean-Jacques Jegou. Si par hasard, ou par volonté politique, vous décidiez de prendre véritablement les mesures qui s'imposent, vous nous trouveriez à vos côtés, dans le seul intérêt de notre pays.

Rêve utopique me direz-vous ! C'est à vous de transformer ce rêve en réalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Bricq.

Mme Nicole Bricq. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nos collègues de l'opposition nous ont rappelé qu'ils avaient la paternité du présent débat d'orientation budgétaire. Nous devons donc les en remercier, car ce débat présente, pour la majorité, un grand avantage : il lui permet d'exprimer sa diversité sans pour autant remettre en cause son attachement à la réussite du Gouvernement qu'elle soutient.

M. Georges Tron. Ça commence dangereusement.

Mme Nicole Bricq. Je voudrais, dans les quelques minutes dont je dispose, partir du bilan que vous avez tracé, monsieur le ministre, dans votre rapport au Parlement afin de mieux mesurer le chemin qu'il nous reste à parcourir, alors que la France – cela a été souligné par de nombreux orateurs – renoue avec un cycle de croissance.

Nous assistons en effet à quatre phénomènes importants.

Tout d'abord, la demande intérieure, revivifiée, prend le relais de l'exportation et permet donc d'enregistrer des recettes fiscales supérieures aux prévisions, de 10 % pour la TVA et de 4,6 % pour la TIPP, pour ne parler que de ces taxes qui sont de bons indicateurs de l'activité des entreprises. Toutefois, le décalage demeure grand entre la perception de la reprise d'activité, qui est réelle, et la situation individuelle de certains de nos concitoyens, notamment de ceux qui sont en difficulté.

Le deuxième phénomène est le recul du chômage : il y a 140 000 demandeurs d'emploi en moins. C'est peu mais ce n'est pas rien, d'autant que nous assistons à une remontée des emplois dans le secteur marchand : leur nombre augmente de 175 000. Troisièmement, il est procédé à une remise en ordre des finances publiques, déjà commencée par la loi de finances rectificative de 1997. La loi de finances de 1998 s'exécute sur un rythme de bon augure qui permettra une nouvelle baisse du déficit.

Enfin, dernier point positif, nous enregistrons une stabilisation des prélèvements obligatoires, alors même que nous avons financé, dès la loi de finances rectificative, les mesures en faveur de l'emploi et de la solidarité – rentrée scolaire, emplois-jeunes, logement social – et qu'il a fallu financer ce qu'avaient décidé nos prédécesseurs – le prêt à taux zéro et les exonérations de charges sur les bas salaires.

Compte tenu de cette situation, que nul ne conteste, et dont votre action et celle du Gouvernement peuvent légitimement revendiquer le crédit, vous proposez, monsieur le ministre, dans votre rapport au Parlement plusieurs orientations que je vais reprendre.

La première est le financement des priorités du Gouvernement par l'augmentation en volume de 1 % des dépenses. C'est, en effet, le rythme suivi de 1987 à 1997. Rapportée à la croissance du produit intérieur brut elle n'entrave pas, contrairement à ce que disent nos collègues de droite, la décreue relative des dépenses de l'Etat.

Deuxièmement, vous poursuivez la réduction du déficit budgétaire afin de garantir l'avenir. Je partage personnellement votre préoccupation. A ceux qui pensent que l'on peut laisser filer le déficit, je répondrai qu'il n'y a pas de lien entre celui-ci et le recul du chômage. Les faits nous l'ont abondamment montré dans le passé.

M. Christian Sautter, *secrétaire d'Etat au budget*. Tout à fait !

Mme Nicole Bricq. Votre troisième objectif, enfin, est la stabilisation et, peut-être, la diminution des prélèvements obligatoires, préconisée par les uns et par les autres.

Sur ce dernier point, je m'associe aux déclarations de M. le président de la commission, M. Bonrepaux, au sujet de la baisse de la TVA et à sa défense des activités de l'hôtellerie et de la restauration, qui sont créatrices d'emploi.

M. Philippe Auberger. La restauration, pas l'hôtellerie !

Mme Nicole Bricq. Je dois dire, à ce sujet, monsieur le ministre, que l'argumentation que vous avez développée dans la réponse que vous lui avez faite m'a paru – ce qui n'est pas votre habitude – un peu paresseuse...

M. Philippe Auberger. Et c'est une femme qui le dit ! (*Sourires.*)

Mme Nicole Bricq. Il faudra quand même trouver de nouveaux arguments pour la suite du débat.

Quant à la taxe professionnelle, je partage l'avis de notre collègue Feurtet : son assiette doit être réorientée vers une meilleure prise en compte de l'effet investissement et emploi.

Pour ce qui est de ce que l'on convient d'appeler la fiscalité écologique, évoquée par plusieurs orateurs, je ferai, le 23 juin, à la commission des finances, un rapport dans lequel je développerai de grands principes : transparence, égalité, visibilité pour les acteurs économiques et sociaux, mise en cohérence des politiques publiques environnementales avec les outils fiscaux dont nous disposons.

Mais ce qui m'apparaît aujourd'hui crucial, c'est le débat concernant la stratégie de l'Etat, au moment où, pour la première fois depuis longtemps, il retrouve des marges de manœuvre en même temps qu'il doit assumer un choix historique : celui de l'entrée dans l'euro.

Que peut-on demander à l'Etat qui relève de sa responsabilité ?

Premièrement, qu'il fasse une bonne politique économique avec pour objectif de prolonger la croissance dont nous savons qu'elle est, en France, plus tardive et qu'elle risque – comme vous l'avez dit – d'être plus courte si l'on regarde les cycles que nous avons connus dans le passé.

Deuxièmement, qu'il conduise une bonne politique de régulation, plutôt que de tenter d'assurer coûte que coûte sa présence dans les entreprises en secteur concurrentiel où il défend mal son intérêt patrimonial et n'assume pas toujours très bien son rôle d'actionnaire.

Mais, dans ce domaine, deux conceptions s'opposent. La conception libérale consiste à déréglementer et à réduire le rôle de l'Etat. La seconde conception préconise que l'Etat établisse les conditions de fonctionnement du marché, en s'assurant que le jeu des acteurs privés soit orienté vers l'intérêt général. Il faut en effet mettre à profit l'appartenance à la zone euro pour renforcer la compétitivité de notre territoire.

Troisièmement, que l'Etat cherche à stimuler la création de richesses en encourageant la recherche, en misant sur l'éducation, en développant le capital risque, comme il a commencé de le faire, en encourageant l'innovation et en protégeant ceux et celles qui prennent des risques. C'est en effet par l'innovation que la France, vieille puissance industrielle, peut maintenir un avantage concurrentiel tout en préservant son niveau de revenus. Nous savons que nous avons besoin de plus d'emplois qualifiés, et c'est dans le secteur de l'innovation que nous les créerons.

Enfin, l'Etat doit faire une bonne politique de répartition. Le prélèvement par l'impôt ou les cotisations sociales est effectivement la contrepartie de la fourniture par l'Etat des services qui entrent dans le calcul des agents privés. On voit bien que notre niveau de protection sociale est plus un atout qu'un inconvénient, puisque la France est le deuxième pays pour l'accueil des investisseurs étrangers. Mais nous savons bien qu'il y a des limites au prélèvement social et fiscal, surtout quand, dans une période de chômage massif, ce sont les mêmes qui ont l'impression de contribuer toujours plus fortement.

Nous devons donc privilégier les redistributions efficaces et, avec nos partenaires européens – nous l'avons déjà dit lors du débat sur la proposition de résolution pour l'entrée dans l'euro que nous avons votée –, rechercher et trouver – c'est une priorité – les harmonisations fiscales les plus productives, et les normes sociales les plus justes.

Vous avez reconnu, monsieur le ministre, dans votre rapport que la pluriannualité était nécessaire pour conduire dans la durée de grandes politiques. Le budget pour 1999 et les suivants doivent être l'expression d'une volonté politique.

Il s'agit, et je terminerai sur ce point, d'armer la France pour la mettre à l'abri d'un retournement de cycle, comme nous en avons connu un 1992. Cela n'exclut pas de mener une politique de réforme fiscale et de réorienter la dépense pour donner une priorité à la production et mettre en œuvre un développement durable.

J'ai peut-être décrit la quadrature du cercle, mais, si nous réussissons à faire tout cela, je crois que nous aurons gagné la bataille de la relance et de la croissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lors de la discussion d'un projet de loi de finances, la marge de manœuvre des parlementaires est toujours, on le sait, extrêmement limitée. Aujourd'hui elle l'est d'autant plus que les lettres de cadrage – cela a été

dit cet après-midi – ont été envoyées déjà depuis un certain temps. Nous savons, par conséquent, que nos propos n'auront guère d'incidence sur les choix budgétaires.

Le Gouvernement se glorifie d'une certaine façon de la reprise de la croissance. C'est de bonne guerre, mais les réalités demeurent, et elles ne donnent pas raison au Gouvernement pour autant.

Premièrement, celui-ci ne peut pas considérer qu'il est le seul auteur du retour de la croissance. La reprise est, en effet, européenne. M. le ministre l'a d'ailleurs reconnu cet après-midi.

Deuxièmement, la croissance est un processus complexe qui n'obéit pas au doigt et à l'œil, contrairement aux rêves keynésiens du Gouvernement.

Troisièmement, les résultats français doivent être relativisés. L'INSEE, dans sa dernière étude de conjoncture, souligne que la croissance s'est ralentie au cours du dernier trimestre, passant de 0,8 à 0,6 %. Avec une croissance qui devrait se situer autour de 3 %, la France ne rattrape d'ailleurs pas le retard qu'elle a accumulé ces quinze dernières années par rapport à ses partenaires de l'OCDE ou de l'Union européenne. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France obtenait, pour ce qui est de la croissance, de meilleurs résultats que ses voisins. Or, depuis 1981, année de la première victoire sous la V^e République des socialistes, un décrochage est intervenu.

Chaque année, nous enregistrons, selon les calculs réalisés par Bernard Esambert, un retard de croissance de 0,2 à 0,3 point par rapport à nos concurrents.

Pour ce qui est de la croissance, la France recule donc au sein du club des grandes puissances internationales.

Mais ce n'est pas tout, mes chers collègues.

L'Institut mondial du développement, dans son dernier rapport, qui a été publié dans toute la presse économique, indique que la France est passée du dix-neuvième au vingt et unième rang pour la compétitivité. Notre pays est loin derrière le Royaume-Uni ou même les Pays-Bas.

De même, et c'est presque encore plus grave, malgré les excédents de notre balance commerciale, dont nous avons tendance à nous glorifier, il faut prendre conscience que la France perd des parts de marché à l'exportation. Il ne faut pas l'oublier mais, au contraire, le rappeler fréquemment.

Vous nous annoncez pour l'année 1999 un taux de croissance de 2,7 %. La France, pour résoudre le problème du chômage et surmonter le défi du financement des retraites, devrait retrouver un taux de croissance élevé. Ce n'est pas impossible. Il suffit pour s'en convaincre d'étudier les résultats obtenus par les Etats-Unis : ils ont eu, l'année dernière, un taux de croissance de 3,8 % et leur taux de chômage est inférieur à 4,5 % de la population active.

Les succès économiques des Etats-Unis, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de l'Irlande reposent en fait tout simplement sur l'adoption de politiques économiques favorables à l'entreprise et aux créateurs d'activités.

Les gouvernements de ces pays ont compris que la liberté d'initiative était plus efficace que l'assistanat pour résorber le chômage et la pauvreté. Ils ont compris également que la croissance se développe non pas sur le terrain des subventions et de l'interventionnisme, mais sur celui de la liberté d'entreprendre.

Ainsi, en raison des caractéristiques propres à notre culture, les entreprises françaises de logiciels et de communication devraient occuper les premiers rangs

mondiaux. Or, du fait d'une fiscalité lourde et archaïque et d'une réglementation tatillonne, les PME sont entravées dans leur croissance et nos meilleurs créateurs s'expatrient à Londres ou sur la côte Ouest des Etats-Unis.

Au lieu de majorer l'impôt sur les bénéficiaires, au lieu d'imposer durement celui qui investit, il vaudrait beaucoup mieux favoriser les créateurs d'activités, non pas par des mécanismes fiscaux complexes mais grâce à des allègements globaux. Le raffinement fiscal, spécialité bien française, crée plus d'effets pervers que d'effets positifs.

Le gouvernement « pluriel » de Lionel Jospin aurait tout intérêt à cet égard à s'inspirer des réformes entreprises par le travailliste Tony Blair. En moins d'un an, le premier ministre anglais a en effet décidé de baisser par trois fois l'impôt sur les sociétés et d'instituer pour les PME un forfait de charges à 12 %.

Par ailleurs, dans un souci de simplification, il a annoncé la fusion de l'administration chargée de prélever les impôts et de celle qui collecte les cotisations sociales. Vous devriez bien faire la même chose, monsieur le ministre, afin de simplifier la vie des entreprises françaises.

Mais c'est une tout autre logique que celle à laquelle obéit votre politique, qui, malheureusement, est une logique de dépenses publiques. En prévoyant un taux d'augmentation des dépenses supérieur d'un point à celui de l'inflation, vous mettez un terme au processus d'assainissement des finances publiques qui avait été engagé – tardivement, il est vrai –, par le gouvernement précédent.

La situation financière de l'Etat ne permet pas un tel relâchement. Avec une dette publique qui se rapproche dangereusement des 60 % du PIB, un déficit budgétaire prévisionnel de 240 milliards de francs pour l'année prochaine, le Gouvernement devrait redoubler d'efforts, d'autant que la croissance lui donne actuellement certaines marges de manœuvre.

Votre laxisme budgétaire va à contre-courant des politiques menées chez nos principaux partenaires. Ainsi, le Congrès américain a adopté un projet de budget en excédent, excédent qui sera utilisé pour désendetter l'Etat et pour financer le système de retraite. Le Royaume-Uni a programmé un retour à l'équilibre du budget pour l'an 2000. De même, les Allemands et les Néerlandais ont promis d'équilibrer rapidement leur budget, et je ne parle pas de ceux qui le font déjà : le Luxembourg et l'Irlande, entre autres.

La France est donc assurée – malheureusement – de conserver son rang de plus mauvais élève de la classe !

Le Gouvernement devrait utiliser les fruits de la croissance non pour financer de nouvelles dépenses mais pour diminuer le déficit, désendetter l'Etat et réduire les impôts. Ainsi, il faciliterait l'adaptation de notre pays à la mondialisation et préparerait la France à l'euro. Ce n'est pas en période de récession que l'on engage de grandes réformes. Et les périodes de récession finissent toujours par arriver !

Le Gouvernement, englué dans les divisions de la gauche plurielle, pratique la gestion au fil de l'eau.

Conscient que les dépenses de personnel – plus de 700 milliards en 1999 – bloquent l'action de l'Etat, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie souhaite réduire les effectifs de la fonction publique. Mais, du fait des réactions de certains membres de la majorité et des syndicats, il a été simplement décidé de ne pas

créer de nouveaux postes. Il aurait fallu aller beaucoup plus loin et ne pas remplacer la totalité des fonctionnaires partis à la retraite.

La France, que vous le vouliez ou non, est en effet suradministrée. La proportion des emplois publics par rapport à la population active y est de 25 % contre 15 % en Allemagne et aux Etats-Unis, et 14 % au Royaume-Uni. Avec un effectif plus réduit, l'administration allemande n'est pourtant pas moins efficace que l'administration française !

De plus, une fonction publique pléthorique est anti-économique avec un taux faible de chômage, comme le montrent tous les chiffres des pays européens. Au sein de l'OCDE, ce sont les pays qui ont la fonction publique la moins développée qui enregistrent les meilleurs taux de croissance et les plus bas taux de chômage.

Dans votre rapport, monsieur le secrétaire d'Etat – et nous sommes satisfaits de le voir écrit noir sur blanc –, vous reconnaissez que les prélèvements obligatoires sont excessifs, mais cela ne vous a pas empêché, l'an dernier, d'augmenter l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les carburants ou les prélèvements sur l'épargne. Et, pour 1999, vous ne présentez aucune proposition nouvelle de réduction d'impôts. Nous sommes déçus.

Certes, vous vous glorifiez d'une légère baisse des prélèvements obligatoires qui passeraient de 46,1 à 45,7 % du PIB. Mais, vous le savez – et cela a déjà été dit dans ce débat –, cette baisse n'est que l'effet mathématique de la croissance et non le produit d'une démarche politique. En réalité, les Français paieront, cette année, plus d'impôts que l'année dernière.

La France devrait se fixer pour objectif de revenir dans la moyenne de l'Union européenne, avec un taux de prélèvements ne dépassant pas 40 % du PIB d'ici à cinq ans. Cette réduction s'impose d'autant plus que l'euro nous conduira inéluctablement à une harmonisation fiscale.

La monnaie unique, rend les comparaisons faciles. La compétition commerciale va augmenter et du montant des taxes et des impôts que nous payons découleront les chances de succès. L'écart de dix points environ qu'on observe sur le taux normal de TVA entre certains pays est difficilement conciliable avec la mise en œuvre de l'euro. De même, il sera impossible de conserver des taux d'impôts sur les sociétés trop différents, faute de quoi nous assisterons à la mise en œuvre de politiques de dumping fiscal.

Dans ce processus d'harmonisation, la France devra consentir des efforts importants car, pour la quasi-totalité des impôts, elle se situe dans le haut de la fourchette.

Le Gouvernement devrait profiter de la croissance actuelle pour commencer à se rapprocher de la moyenne européenne. Il devrait nous écouter. Il devrait écouter également ses amis : le président de l'Assemblée nationale lui-même et le rapporteur général du budget qui réclament avec raison des baisses d'impôt.

Les Français doivent bénéficier du retour de la croissance sous forme d'allègements d'impôt. Il faut cesser d'avoir une vision idéologique de l'impôt sur le revenu. Il faut prendre conscience que cet impôt incite les créateurs et les jeunes à s'expatrier, réduisant d'autant la base imposable et freinant le dynamisme de notre économie.

Tous nos partenaires ont modifié leur impôt sur le revenu pour le simplifier et pour limiter le nombre de tranches. La France ne pourra pas éternellement faire exception.

De même, il faudrait traiter une fois pour toutes le problème de la transmission d'entreprise, problème évoqué depuis de nombreuses années et d'ailleurs fort bien expliqué dans un rapport remis par François Hollande en 1990 et sur lequel j'appelle votre attention.

De même, une diminution des droits de mutation s'impose au nom de l'efficacité économique et de l'emploi. Vous devez admettre que l'impôt n'est pas un bienfait pour l'économie. Certes, il vous reste du chemin à faire, comme en témoigne la récente volonté de la majorité de cette assemblée d'empêcher les entreprises d'immatriculer leur flotte de voitures dans le département de la Marne du fait du faible montant de la vignette.

M. Gérard Fuchs. Sur le dos des autres, c'est facile !

M. Gilbert Gantier. Vous ne supportez pas les enseignements de la loi de Laffer selon lesquels un impôt faible peut rapporter plus qu'un impôt élevé. Pourtant, vous auriez dû vous inspirer du département de la Marne pour élaborer votre politique fiscale pour 1999. Malheureusement, tel n'est pas le cas.

Pour conclure, je rappellerai que, hélas ! l'histoire se répète parfois. En 1988, le gouvernement de Jacques Chirac, auquel participait Edouard Balladur, vous avait laissé un déficit d'une centaine de milliards, une dette publique réduite et un taux de croissance élevé. En moins de deux ans, votre majorité avait repris un rythme de dépenses effréné et accru la dette publique ; en 1993, le déficit avait dépassé les 350 milliards et avoisinait les 6 % du PIB, c'est-à-dire bien loin des 3 % requis par le traité de Maastricht.

M. Dominique Baert. En 1993, c'était vous qui étiez au pouvoir !

M. Gilbert Gantier. Si l'on ne gère pas les finances publiques avec sagesse et parcimonie quand le taux de croissance le permet, on se trouve fort démuni lorsque la conjoncture devient moins favorable. Telle est la leçon que vous devriez retenir aujourd'hui pour la préparation du projet de budget pour 1999. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans les départements d'outre-mer, et qui résulte, pour l'essentiel, d'une insuffisance de moyens et d'une inadéquation des différentes politiques mises en œuvre, exige, de façon urgente, que le Gouvernement accorde une écoute plus attentive aux élus responsables et procède à une réforme en profondeur des institutions.

Le déficit d'écoute à l'égard de ceux qui dans les DOM soutiennent la majorité plurielle mérite d'être comblé très rapidement, car il engendre un malaise général qui risque de susciter une fois encore des formes de revendication et d'expression très éprouvantes pour une vie démocratique normale.

Le budget pour 1999 doit traduire la confiance et l'espoir mis dans le changement de majorité en apportant un début de réponse valable à la question fondamentale de l'emploi et aux attentes exprimées par les masses populaires.

Etant donné les handicaps naturels et structurels de nos îles, les possibilités de l'économie marchande sont limitées et ne peuvent nullement satisfaire la demande d'emploi qu'induit notamment la pression démographique.

Pour échapper à ce schéma terrible qui annihile les efforts privés et qui alimente une forte instabilité et une redoutable incertitude sociales, seul le couple dépenses publiques et investissements publics est en mesure de féconder une politique déterminante en faveur de l'emploi. C'est dire que nous espérons qu'une partie substantielle du surplus des recettes fiscales sera affectée à la lutte contre le chômage et au rattrapage du retard accumulé pendant des années dans l'éducation nationale, la santé, le logement et la politique de la ville.

Dans notre « micro-économie » où la reprise de la consommation alimente davantage les circuits d'importation que l'investissement local, la réduction de la fiscalité et des charges sociales, ainsi que la baisse des taux d'intérêts du crédit s'avèrent indispensables pour parvenir à un solde net de créations d'emplois résultant d'une vraie relance économique.

En définitive, la situation particulière des départements d'outre-mer, reconnue par la Constitution et par différents textes fondamentaux de l'Union européenne, mérite l'application d'un régime législatif adéquat et une réorganisation administrative adaptée, susceptibles de définir un cadre plus efficace à une politique originale répondant aux réalités locales.

En l'état actuel des choses, monsieur le secrétaire d'Etat, la responsabilité de l'Etat est évidente, car seul l'outil budgétaire peut permettre la gestion des handicaps et des contraintes qui résultent de la politique européenne, contraintes dont certaines sont mortelles pour notre économie insulaire. Cette présence forte des moyens de l'Etat, élément indispensable pour sauvegarder un minimum de cohésion sociale et pour limiter les effets catastrophiques des exclusions, doit s'accompagner d'initiatives dynamisantes en faveur des collectivités locales dont les besoins s'accroissent en raison de la détresse des administrés et du respect des normes européennes.

Enfin, après le débat houleux et passionné qui s'est déroulé l'an dernier sur la loi de défiscalisation et suite aux visites sur le terrain de M. le rapporteur général, est-il possible de connaître les dispositions spécifiques que le Gouvernement entend prendre pour favoriser le développement durable de l'outre-mer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le secrétaire d'Etat, en préambule du rapport déposé par le Gouvernement pour le débat d'orientation budgétaire, il est écrit que la stratégie budgétaire pour 1999 traduit les trois axes de la politique économique du Gouvernement : transformer l'amélioration de la conjoncture en croissance durable, rendre la croissance plus riche en emplois et favoriser l'insertion des plus fragiles. Sur de tels objectifs, qui ne pourrait être d'accord ? Mais, bien entendu, ce sont les moyens pour les atteindre qui nous différencient.

Je ne souhaite pas, faute de temps, revenir sur le débat concernant l'origine de la croissance meilleure, ayant peu de goût pour les schémas tout faits consistant à en attribuer tous les mérites au Gouvernement actuel ou aux gouvernements précédents. Je pense que celle-ci a des origines multiples, mais qu'elle est bien réelle et qu'elle offre

donc l'occasion de conforter la place de notre pays et de nos entreprises dans la compétition internationale et de réussir notre lutte contre le chômage.

Une telle occasion ne doit pas être gâchée, comme ce fut malheureusement le cas entre 1988 et 1990, lorsque, retrouvant le pouvoir et la croissance, les gouvernants socialistes de l'époque ont laissé filer les dépenses, rendant plus difficile la situation budgétaire de la France des années 90. Nous en payons encore les conséquences au travers de la hausse des prélèvements obligatoires.

M. Georges Tron. Absolument !

M. Michel Bouvard. La croissance est fragile. Elle doit donc être amplifiée et confortée, d'une part, en accroissant les disponibilités budgétaires par l'abaissement des charges et la diminution des prélèvements, d'autre part, en privilégiant l'investissement dans les dépenses de l'Etat.

Il faut accroître les disponibilités budgétaires car les fruits de la croissance – 50 à 60 milliards de recettes supplémentaires – sont, hélas, déjà largement consommés : la revalorisation des traitements des fonctionnaires sans contrepartie, c'est-à-dire sans maîtrise et diminution des effectifs, coûtera 23 milliards, les aides aux 35 heures, 7 milliards, les emplois-jeunes, 13,5 milliards et le plan de lutte contre l'exclusion, 7 milliards.

Accroître les disponibilités budgétaires, c'est maîtriser les dépenses de fonctionnement, donc le volume des emplois publics, en diminuant progressivement ceux-ci et en pourvoyant aux besoins existants dans certains domaines par des redéploiements.

Accroître les disponibilités budgétaires, c'est assurer la privatisation des secteurs concurrentiels où la présence de l'Etat n'est plus justifiée. Cela consiste, par exemple, à céder les actions de l'Etat dans le capital de Renault ou à assurer la privatisation d'Air France.

Il est d'ailleurs indispensable d'accorder des moyens au secteur d'intérêt public pour le conforter. Je pense, par exemple, à Réseau Ferré de France, dont le capital et les besoins d'investissement devaient être alimentés par le compte de privatisation. Nous savons aujourd'hui que RFF ne peut, faute de moyens, réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration du réseau, et ce au moment où la SNCF, elle, renoue avec la croissance.

Il faut abaisser les charges de façon sélective pour soutenir l'emploi. C'est en poursuivant la baisse des charges sur les bas salaires, interrompue en 1997, que vous consolidez les entreprises françaises, soumises de plein fouet à la concurrence mondiale, que vous maintiendrez et créez des emplois, avec les recettes qui en découlent pour l'Etat et les comptes sociaux.

C'est en procédant à une baisse de la TVA – c'est possible grâce au retour de la croissance – dans les secteurs où les effets de cette baisse sont immédiats sur la consommation et sur l'emploi, que vous favoriserez la croissance. Je citerai notamment le bâtiment et la restauration, secteurs où toute commande nouvelle se traduit par des emplois nouveaux.

M. Gérard Bapt. Nous avons commencé à le faire !

M. Michel Bouvard. Nous savons aussi que le taux de TVA actuel favorise le développement d'une économie souterraine et freine la consommation, privant plus certainement l'Etat de recettes que la baisse même du taux de la TVA. J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous arriverez à en convaincre vos experts et que l'on ne

nous opposera plus la réglementation communautaire, alors que plusieurs pays appliquent des taux intermédiaires.

S'agissant de la TVA sur la restauration, qu'on ne vienne pas nous dire que la mesure ne bénéficierait qu'aux clients étrangers. Je n'ai jamais vu un client étranger se faire dédouaner son repas lors du passage à la frontière !

Favoriser l'investissement : telle est la priorité qui doit être donnée au prochain budget car ce sont les investissements qui conditionnent le développement durable. Pour avoir dénoncé à cette tribune, sous d'autres gouvernements, les contraintes que la combinaison d'une croissance trop faible et des critères de convergence de l'euro faisaient peser sur les budgets d'investissement – lesquels ont été les premiers sacrifiés dans les périodes difficiles –, j'ai aujourd'hui le droit de dire que la croissance retrouvée doit, associée à une diminution des dépenses de fonctionnement, être l'occasion d'accorder une priorité aux investissements. On connaît l'insuffisance des crédits affectés à notre patrimoine routier ou ferroviaire, par exemple : pourtant c'est le patrimoine de l'Etat. On connaît aussi la faiblesse des crédits destinés à l'aménagement du territoire – le budget d'investissement est encore prévu en baisse.

Or, à ce jour, monsieur le secrétaire d'Etat, les priorités affichées par le Gouvernement ne me donnent pas le sentiment qu'il souhaite renverser cette tendance et profiter de l'occasion qui lui est offerte.

J'évoquerai enfin deux sujets. Le premier concerne les arbitrages entre ministères, lesquels traduisent les priorités du Gouvernement. Le second est relatif au rapport entre l'Etat et les collectivités locales, le budget de ces dernières étant l'un des éléments du budget de la nation et de la constitution des prélèvements obligatoires.

Les arbitrages entre ministères d'abord.

Il n'est plus possible que certains budgets soient en diminution constante – surtout en période de croissance des recettes de l'Etat – alors même qu'ils peuvent avoir un effet multiplicateur sur la croissance et l'emploi. C'est notamment le cas du budget du ministère du tourisme, qui baisse constamment depuis plus de huit ans. Ramené de 355 millions de francs à 335 millions par l'arrêté d'annulation que vous avez pris en juillet 1997, ce budget a déjà été en 1998 celui qui a subi la plus forte baisse. Il a même été encore amputé pour financer les actions en faveur des chômeurs décidées en début d'année par le Gouvernement.

J'ai appris que les lettres de cadrage avaient gelé les crédits de ce budget pour 1999. Une telle décision n'est pas supportable quand on sait que l'Etat a obligé l'AFIT à consommer la totalité de ses réserves en 1998, que Maison de la France, qui assure notre promotion à l'étranger, a fermé ou doit fermer quatre représentations au cours de l'année.

M. Philippe Auberger. C'est la débandade !

M. Michel Bouvard. Une telle décision n'est pas supportable lorsqu'on sait que même si la France maintient sa position de leader dans le secteur du tourisme mondial, elle perd des parts de marché compte tenu de l'accroissement du volume global du tourisme.

M. Philippe Auberger. Et ça ne va pas s'arranger avec le Coupe du monde de football !

M. Michel Bouvard. Elle ne l'est pas lorsqu'on sait que chaque franc investi en promotion du tourisme à l'étranger a le plus fort taux de retour en développement.

Elle ne l'est pas lorsqu'on se souvient qu'il s'agit d'un secteur où l'on crée chaque année des emplois et où l'on peut en créer davantage.

Si vraiment, monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget doit, comme vous le dites, donner la priorité à l'emploi et à la croissance, qu'il ne s'illustre pas en condamnant la croissance et l'emploi dans un secteur qui représente 7,5 % de notre produit intérieur brut, 750 000 emplois permanents et 1 million d'emplois induits.

J'en viens aux relations entre l'Etat et les collectivités locales. Le rapport du Gouvernement pour ce débat d'orientation budgétaire, qui affirme que « les collectivités locales présentent une situation excédentaire, fruit d'une évolution dynamique de leurs prélèvements et d'une orientation plus modérée de leurs dépenses », est véritablement trop optimiste.

Le rapport Bonnet-Nasse, que vous aviez commandé en 1997, rappelle que l'excédent des administrations publiques locales présente un caractère exceptionnel qu'il serait dangereux d'extrapoler pour les années suivantes. Cet excédent est en effet le résultat conjoint du désendettement mené par les collectivités locales, de la baisse des taux d'intérêt et d'une diminution des investissements. Or il convient d'encourager à nouveau ces investissements pour soutenir la croissance et l'emploi.

Telles sont les préoccupations que je souhaitais exprimer dans ce débat qui se veut d'orientation budgétaire, en espérant qu'un certain nombre d'entre elles pourront être prises en compte, ce qui justifiera le bien-fondé de cette procédure et permettra de vérifier si le Parlement a encore un rôle dans l'élaboration du budget de la nation, ou si ce rôle est définitivement confisqué par le ministère des finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. François Huwart.

M. François Huwart. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis maintenant un an, le Gouvernement, appuyé par sa majorité parlementaire, est aux responsabilités. Les arbitrages budgétaires sont en cours pour la préparation de l'exercice 1999 et nous débattons aujourd'hui des orientations retenues par le Gouvernement pour mener à bien ce nouveau budget, après qu'il a passé, non sans succès – pardon pour cette litote volontaire – le cap du budget de 1998. Le contraste avec les politiques précédentes suffit pour faire cruellement la différence.

Dans quel contexte économique et financier l'année budgétaire 1999 s'inscrit-elle ? Nous faisons partie des Etats éligibles à la mise en place de l'euro. Des incertitudes, réelles ou supposées, pesaient sur notre « qualification » en 1997, mais nous devons admettre que le passage à la troisième phase s'est déroulé dans de bonnes conditions pour notre pays. Le retour de la croissance et la réduction du déficit, qui s'est opéré sans casser la dépense publique, l'auront permis.

L'autre élément clef est évidemment le retour de la confiance, largement facilité par la clarté et la lisibilité de l'action du Gouvernement.

En effet, la confiance est là, manifestée clairement par la croissance de la consommation des ménages, laquelle est encouragée par les effets induits des mesures d'urgences décidées après la mise en place du Gouvernement.

Alors que le gouvernement Juppé, au lendemain de la présidentielle, décidait de taxer lourdement les ménages et de relever la TVA de deux points, le gouvernement de

Lionel Jospin a mis en place une politique de justice fiscale et sociale en revalorisant le SMIC de 4 %, en multipliant par quatre le montant de l'allocation de rentrée scolaire et en faisant basculer une partie des cotisations sociales vers la CSG.

A cela s'ajoute une réelle confiance, non démentie aujourd'hui, dans le Premier ministre et son gouvernement, qui, dans un contexte aléatoire, ont su doser avec à-propos des mesures de relance et la volonté affichée de retrouver de meilleurs équilibres budgétaires et financiers. Les milieux financiers et les chefs d'entreprise, quoi qu'ils aient pu penser au départ, ont d'ailleurs compris le sérieux de votre gestion, et les réformes sociales importantes – 35 heures, emplois-jeunes, lutte contre les exclusions – n'ont pas eu pour effet de casser la croissance, contrairement à ce qu'on nous prédisait.

On assiste en fait à une reprise des investissements des entreprises qui, dans le domaine industriel, prévoient d'augmenter leurs investissements de 10 % en valeur cette année.

La croissance du PIB sera importante et atteindra des niveaux inégalés depuis près de dix ans. Les créations d'emplois devraient également continuer et permettre ainsi une baisse non négligeable, sinon suffisante, du chômage.

Dans ce contexte favorable, il est des questions importantes auxquelles le Gouvernement et sa majorité vont devoir répondre. Non que des réponses n'aient pas déjà été apportées, mais il est vrai que l'attente est grande et que, s'inscrivant dans la durée, l'action du Gouvernement doit continuer d'y répondre.

Nos concitoyens attendent en effet des signes concrets supplémentaires qui, à terme, permettront un véritable partage de cette croissance retrouvée. Vous souhaitez consolider la situation en réduisant les déficits, et c'est la marque d'une gestion saine de nos finances publiques.

Vous refusez de procéder à des effets d'annonce électoralistes qui seraient de courte portée et auxquels certains de vos prédécesseurs ont eu recours ; c'est la marque du courage politique. Le Gouvernement souhaite inverser la tendance de ces dernières années consistant à faire appel sans cesse à la dette, sans se soucier des moyens de la résorber un jour.

Votre volonté de réduire la charge de la dette ne peut donc qu'être approuvée. Celle-ci pèse aujourd'hui sur les ménages pour un montant de 50 % supérieur à ce qu'il était en 1993, à cause des choix opérés par vos prédécesseurs, qui ont recours à des solutions de facilité.

Le budget de l'Etat pour 1999 devra donc concrétiser les voies ouvertes en 1998.

Le Premier ministre, le Gouvernement et la majorité plurielle sont engagés sur la voie de la résorption des déficits et des déséquilibres économiques. Nos concitoyens l'ont bien compris et vous font confiance, à tel point que la consommation intérieure compense le tassement de nos exportations. Cette orientation reste évidemment une priorité, mais elle doit être compatible avec d'autres qui nous tiennent à cœur parce qu'elles sont au cœur du pacte républicain. Je pense en particulier à la confirmation des priorités déjà dégagées : emploi et solidarité, éducation, justice, police et décentralisation.

Bref, vous voulez combattre avec force les causes et les effets du chômage, qui mettent à mal la cohésion sociale et contribuent à la dégradation de l'esprit public, vous voulez réduire les inégalités sociales et assurer une plus grande solidarité par une dépense publique mieux mobilisée sur ces objectifs principaux.

D'autres réformes doivent aussi être enfin abordées, comme celle de la fiscalité locale, et notamment de la taxe professionnelle, qui pourrait s'amorcer avec les projets des ministres de l'intérieur et de la décentralisation.

Les projets du Gouvernement concernant la fiscalité écologique sont nécessaires, mais ils ne doivent pas apparaître comme une revanche contre certaines catégories, quelles qu'elles soient.

Enfin, le rééquilibrage amorcé entre la fiscalité du travail et celle de l'épargne devra être poursuivi pour que la justice fiscale à laquelle nous croyons tous devienne pérenne, pour que la priorité soit donnée à l'investissement et à l'activité économique.

Par ailleurs, comment ne pas approuver les objectifs d'amélioration de la qualité de l'intervention publique ? Les radicaux ne sont pas des adeptes de la réduction à tout prix de la dépense publique. Ils savent qu'elle est et reste, avec les transferts sociaux, le plus puissant moyen de réduction des inégalités sociales et territoriales.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. François Huwart. Je termine, monsieur le président.

Mais, dans un contexte d'ouverture de l'économie, les radicaux réaffirment leur volonté de voir les services publics consolidés et modernisés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement a inscrit son action dans la durée, et c'est bien. Son image de gestionnaire est bonne. Plus encore que l'année passée, c'est sa capacité à continuer de réformer qui est en cause. Nos concitoyens sont prêts à une telle évolution. Mieux : ils l'attendent car, dans leur grande majorité, ils savent que, au-delà de la satisfaction des intérêts catégoriels, l'Etat, à travers son budget, doit leur assurer la solidarité et la sécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Loos.

M. François Loos. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire devrait être l'occasion de procéder à un échange sur les grandes priorités des prochaines années. Il y a les priorités que l'on est obligé d'avoir et celles que l'on choisit ou qu'on voudrait avoir, et à propos desquelles le débat politique devrait être substantiel.

L'embellie fiscale de ce début d'année fait espérer quelques moyens supplémentaires. M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a fixé tout à l'heure le cadre budgétaire en annonçant un accroissement de 1 % des dépenses en 1999, un déficit ramené à 2,3 % de la production intérieure brute, une limitation des intérêts de la dette à 20 % du budget.

Cet encadrement a le mérite, je le reconnais, d'inverser en l'an 2000 la tendance à la hausse de la dette publique, si les prévisions se réalisent. Ce n'est pas un but en soi, mais c'est nécessaire et important.

Ce qu'il faut, c'est employer ces moyens supplémentaires pour rendre le budget général et le budget social capables de passer des années moins bonnes que celle-ci.

L'Italie et l'Allemagne s'imposent les mêmes contraintes. La convergence des politiques budgétaires, la concordance des taux d'intérêt et de l'inflation ne constituent cependant pas une harmonisation des politiques économiques ; il ne suffit pas d'avoir les mêmes taux d'intérêt pour que l'harmonisation soit réalisée.

La première orientation de ce débat devrait être européenne car, après avoir fixé le budget, les taux d'intérêt et l'objectif d'inflation, la politique économique doit néces-

sairement porter sur les priorités d'investissement, la fiscalité, les solidarités inter-génération, les moyens d'entretenir la croissance. C'est sur ces thèmes que nous pouvons parler de priorités choisies. J'en indiquerai quelques-unes.

Premièrement, nous devons nous donner les moyens de la compétitivité internationale. La majorité manifeste souvent un certain scepticisme quant à l'effet qu'aurait une réduction des charges sur les bas salaires. Pourtant, nous sommes favorables à une telle réduction, de même qu'à une réduction de la CSG sur les bas salaires. On pourrait aussi imaginer de supprimer les charges sur les 2 000 premiers francs de salaire, en jouant en même temps sur le plafond de la sécurité sociale. De telles mesures sont quelquefois critiquées mais, pour les entreprises concernées, c'est une question de survie. Un tel système présenterait de nombreux avantages, que je ne développerai pas, et il me semble essentiel de vous inciter à le retenir.

Vous avez par ailleurs annoncé que vous vouliez diminuer le taux de la TVA. Maintenant, vous êtes au pied du mur, et il faudrait le faire au moins dans la restauration ou dans les services à domicile. Tout à l'heure, M. le ministre des finances nous a dit que cela risquait d'entraîner une moins-value importante pour la TVA perçue sur les touristes qui déjeunent dans les restaurants français. Mais quand un touriste a décidé de dépenser de l'argent, il le dépense, là ou ailleurs, et une diminution du taux de la TVA représenterait pour tous les consommateurs, qui ne sont pas des touristes, une économie nette, qu'ils pourraient dépenser ailleurs.

M. Dominique Baert. Vous n'avez rien compris !

M. François Loos. Le bon raisonnement économique, ce n'est pas celui du ministère des finances, c'est le bon sens, qui tient compte du pouvoir d'achat des gens, et je vous incite très vivement à vous diriger vers une diminution du taux de la TVA.

Par ailleurs, certains secteurs ont un fort potentiel de développement, tels celui des technologies de l'information et celui des transports urbains et interurbains. Et si l'Etat ne doit pas investir directement, il doit cependant créer un environnement économique favorable. Il lui appartient de discerner les secteurs où l'appui de cet environnement peut donner à notre pays une avance durable, le budget pour 1999 doit encourager ces investissements avec efficacité et subtilité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez dit que vous vouliez des prélèvements plus justes, plus efficaces et plus simples. Je vous propose quant à moi une idée simple, que nous sommes quelques-uns à défendre depuis plusieurs années : supprimez donc la redevance audiovisuelle ! Tous les Français y seront sensibles, surtout les plus modestes. En même temps, vous aurez un contrôle budgétaire plus direct sur les télévisions du service public, ce qui peut être intéressant.

M. Dominique Baert. Belle mentalité !

M. François Loos. Mais il faut aussi rassurer nos concitoyens en ce qui concerne leurs retraites, actuelles ou futures. Or vous ne donnez guère d'orientations. Pourtant, s'il est un domaine où ce serait nécessaire, c'est bien celui-là. Qu'allez-vous faire concernant les fonds de pension ? Qu'allez-vous faire pour les veuves, les agriculteurs, les artisans, alors que nous touchons les dividendes de la reprise ? Comment allez-vous contenir les besoins dans ce domaine ?

Ensuite, ne confondez pas réforme fiscale et démagogie électorale !

M. Dominique Baert. C'est vous qui dites ça ?

M. François Loos. Si vous envisagez des réformes réelles de notre fiscalité locale, il est indispensable d'annoncer à l'avance qu'elles s'étaleront sur dix ans. Je n'imagine pas un changement brutal, mais plutôt le remplacement du système actuel par un autre, en dix ans, par effet de biseaux.

En conclusion, si 1998 et 1999 le permettent, il faut profiter de la croissance retrouvée. C'est pendant cette période qu'il faut se préparer à faire face à des années difficiles, comme l'ont été 1993 ou 1994, par exemple. L'orientation budgétaire nécessaire pour 1999, donc celle qui permettra de faire face au paiement des retraites pendant les prochaines années.

Au-delà, c'est celle qui rendra nos services publics performants, qui redonnera aux Français les moyens d'entretenir la croissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Dominique Baert.

M. Dominique Baert. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout en réduisant le déficit budgétaire, nous devons faire le pari des dépenses d'avenir et pour l'emploi. Voilà le « cap » de notre politique budgétaire, voilà l'orientation nécessaire pour 1999.

La réduction du déficit budgétaire s'impose en effet à nous. Non pas en raison de nos engagements européens, mais tout simplement, et essentiellement, parce que la dette publique qui nous a été laissée ne nous laisse guère de marge de manœuvre. La vérité d'aujourd'hui, c'est ça.

Ceux qui se glorifient de leur libéralisme et de leur rigueur budgétaire sont ceux-là mêmes qui, en seulement quatre ans, ont doublé la dette de l'Etat : 2 107 milliards de francs fin 1992, mais plus de 4 000 milliards de francs fin 1997 !

Disant cela, je ne cherche pas à polémiquer, je m'intéresse aux conséquences économiques d'une telle situation.

La première conséquence est simple : la France doit consacrer plus d'argent à payer les intérêts de sa dette, et moins à satisfaire d'autres priorités. L'annuité est de 175 milliards de francs en 1992, mais elle culmine à 254 milliards de francs en 1997. On n'est plus si loin, mes chers collègues, du moment où elle sera du même ordre de grandeur que la totalité de l'impôt sur le revenu !

La seconde conséquence est plus complexe, moins perceptible, mais ô combien plus déterminante à moyen terme. Compte tenu du niveau de la dette, son poids n'en finit pas de s'alourdir par rapport à nos richesses.

Pourquoi ? En vertu d'un mécanisme économique pervers bien connu que les spécialistes appellent effet boule de neige. Dès lors que le taux d'intérêt apparent de la dette est supérieur au taux de croissance de l'économie, le poids de la dette augmente par rapport au PIB, par un effet mécanique.

Or, depuis 1990, jamais les taux d'intérêt n'ont été inférieurs au taux de croissance, et l'effet boule de neige est donc positif. Par conséquent, la dette s'alourdit : 30 % du PIB en 1992 et 47 % fin 1997. La dette nourrit la dette et ronge les marges de manœuvre budgétaires.

A une telle situation, il y a trois réponses possibles : diminuer les taux d'intérêt ; augmenter la croissance pour réduire l'écart ; réduire le déficit.

On peut vouloir diminuer les taux d'intérêt à long terme. Là non plus, je ne veux pas polémiquer, mais qu'il me soit permis de rappeler que ceux qui se glorifient de leur libéralisme et de leur bonne gestion financière, et qui aujourd'hui nous exhortent à la vertu, sont ceux-là mêmes qui nous ont laissé après leur départ précipité des taux d'intérêt réels à long terme de plus de 4 %. Voilà notre héritage. C'est dire l'importance du défi pour notre croissance économique.

Le second moyen pour combattre la dette, c'est de relancer la croissance. Nous le faisons. Plus de 3 %, c'est mieux que 1 % ou 2 %. Mais ceux qui, aujourd'hui, nous appellent à la vertu sont ceux qui, en 1995, ont, par leurs ponctions fiscales, cassé la croissance, la faisant diminuer quand il aurait fallu l'accroître, transformant ainsi le mécanisme boule de neige en effet massue pour notre économie.

Erreur de diagnostic, certes, mais aux effets coûteux !

Si nous ne voulons plus continuer à payer de plus en plus pour notre dette, nous devons, tout en continuant à soutenir la croissance, réduire le déficit. Plus précisément, nous devons dégager un excédent budgétaire hors la charge des intérêts.

Pour seulement stabiliser le ratio dette sur PIB – et pas encore le réduire –, compte tenu du niveau des taux d'intérêt et de la croissance, il aurait fallu en 1998 un excédent hors intérêts de plus de 68 milliards de francs. Nous aurons en fait un déficit de 23 milliards de francs. Telle est la situation dont nous avons hérité.

Puisque nul ne nie l'utilité de maîtriser notre endettement, l'effort à faire est de 68 plus 22, soit près de 90 milliards de francs.

Cet effort implique, pour 1999, trois nécessités.

Premièrement, nous devons progresser sur la voie d'une amélioration de l'excédent hors intérêts. Une partie du chemin vers ces 90 milliards doit être faite si nous voulons desserrer l'étau budgétaire où le pouvoir dissous nous a coincés.

Mais nous ne devons pas pour autant faire la totalité du chemin. Car cette somme de 90 milliards est trop importante pour ne pas compromettre une croissance économique qu'il est indispensable par ailleurs de soutenir, pour l'emploi, mais aussi, comme je l'ai dit, du fait même de la contrainte budgétaire.

Troisièmement, il ne faut pas omettre de réaliser des dépenses d'avenir, porteuses d'emplois et de croissance.

N'ayons aucune réserve, aucune culpabilité. Cessons de nous excuser d'engager des dépenses publiques ! Celles-ci ne sont pas par nature improductives ou inutiles, comme certains effets de mode pourraient le faire croire. Pour ma part, je ne vois pas pourquoi, si le secteur privé développe des enseignements, c'est un investissement, et si c'est le secteur public, c'est une gageure !

Même les économistes les plus libéraux reconnaissent que la dépense publique est irremplaçable dans le soutien de la croissance. Romer souligne son rôle déterminant dans l'accumulation des connaissances, Lucas dans le capital humain et les dépenses de recherche et Barro dans les infrastructures publiques.

Emploi, logement, éducation et recherche sont des priorités pour 1999 mais j'y ajouterai trois autres priorités fortes, elles aussi porteuses d'emploi.

La première est le soutien aux prestations de service, par nature fortement utilisatrices de main-d'œuvre. L'allègement des taxes les concernant, pourvu que l'élasticité prix-coût soit suffisamment forte, peut contribuer à créer

des emplois. Nous avons tous à l'esprit le cas du secteur de la restauration. Ne peut-on, monsieur le secrétaire d'Etat, avancer dans cette direction et contourner les obstacles juridiques ?

On peut également penser à une action en faveur du logement social.

Deuxième priorité : la sécurité. Sans sécurité, en effet, il n'y a pas de bon fonctionnement économique et social possible. Dans ma circonscription, des risques existent de voir de grands groupes renoncer à être présents, ou des entreprises renoncer à s'installer pour ce motif. La sécurité a un coût économique et elle peut avoir un coût social. L'Etat, dont c'est la responsabilité, doit y veiller.

Troisième priorité, enfin : le soutien aux collectivités locales. Les dotations aux collectivités locales doivent permettre de démultiplier sur le terrain les initiatives gouvernementales pour l'emploi. Nos collectivités, et notamment nos communes, n'en ont pas toujours les moyens. Lors de la mise en place des emplois-jeunes, j'avais plaidé pour que les communes à faible potentiel fiscal voient leur participation réduite de 20 % à 10 %.

Au-delà du présent débat, notre pari à tous, monsieur le secrétaire d'Etat, le pari du Gouvernement et celui de votre majorité, c'est celui de l'emploi. Et notre conviction, la conviction de votre majorité, c'est que l'initiative locale peut être, en la matière, un puissant levier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'économie française va mieux et la croissance est en voie de repartir. Ce redressement économique s'accompagne d'une baisse du chômage qui s'est confirmée et amplifiée au cours des derniers mois.

Il serait fallacieux de croire que le rôle de l'Etat doive se cantonner à celui d'un spectateur réjoui par une conjoncture qui serait de nouveau favorable.

La souffrance persistante de millions de nos concitoyens exige de notre part une attention de tous les instants et l'octroi d'une allocation de ressources visant à aplanir les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

S'il est vrai que les données fondamentales de l'économie rendent aujourd'hui possible une intervention accrue des pouvoirs publics, il serait dommage que nous ne profitions pas pleinement des marges de manœuvre que la politique du Gouvernement de Lionel Jospin nous a rendues.

En 1997, la croissance a été de 3 % environ. Les économistes nous prédisent pour 1999 à peu près 2,7 %, même si le Gouvernement table plutôt sur 3 %. Une telle croissance permettra de dégager des marges de manœuvre de l'ordre de 55 milliards de francs, dont il convient de définir les affectations.

Le Gouvernement préconise de réduire d'un tiers le déficit, déficit que vous avez fixé à 2 % pour l'an 2000 et que certains, ici ou là, préconisent même d'abaisser à 1,7 % dès cette année.

Si je comprends cette volonté de réduction du déficit budgétaire, qui me paraît être une chose importante, il me semble qu'il ne faut pas faire trop de zèle. Les 2 % préconisés par le ministre pour l'an 2000 me paraissent suffisants.

Deux tiers des effets de la croissance doivent être affectés à nos priorités. Ces priorités, définies par le Gouvernement, doivent nous conduire à réduire le chômage. En

effet, nous ne pouvons pas considérer, comme l'ont peut-être trop fait les économies occidentales ces dernières années, le chômage comme un « solde » : la lutte contre le chômage doit être notre première priorité. S'il en est ainsi, nous devons favoriser l'investissement, notamment l'investissement productif...

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Raymond Douyère. ... car nous savons qu'il est créateur d'emplois.

Nous avons assisté à une transformation des habitudes de consommation des Français qui, compte tenu des difficultés qu'ils ont connues, ont eu tendance à économiser plutôt qu'à consommer. S'il est vrai que toutes les mesures prises par le Gouvernement ont entraîné une augmentation de la consommation, l'épargne des ménages représente tout de même 14,5 % environ du PIB. Il me semble que nous avons là un réservoir possible pour des investissements productifs capables de relancer l'emploi dans les années qui viennent. Il suffit, pour que cela devienne une réalité, de présenter des mesures incitatives à l'ensemble des Français.

Il ne semble pas nécessaire de procéder à des baisses de cotisations sociales sur les bas salaires. En effet, les différentes études qui nous ont été présentées montrent que de telles baisses n'ont pas d'effet réel sur le chômage. Quant à moi, je préconise d'affecter les 60 à 65 milliards de francs que représentent les aides à l'emploi à deux réformes que le Gouvernement a annoncées et qui concernent la taxe d'habitation et la taxe professionnelle. Si le Gouvernement a bien l'intention de procéder à ces deux réformes, elles coûteront sur le plan financier les 60 à 65 milliards qui sont actuellement affectés aux aides à l'emploi. Utiliser ces fonds permettrait de réaliser la réforme sans douleur et de réorienter dans le sens de la justice ces deux impôts.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, qui est inique, on pourrait prendre en considération les dispositions préconisées par notre collègue Hervé depuis fort longtemps, en faisant en sorte qu'il y ait un rapport entre la taxe et le revenu.

M. Michel Bouvard. Oh !

M. Raymond Douyère. Quant à la taxe professionnelle, on pourrait introduire une plus grande péréquation.

J'en viens à un autre débat engagé sur la baisse de la TVA et sur l'affectation des produits de la croissance. Nous sommes les uns et les autres tout à fait partisans d'une baisse de la TVA, mais nous voyons bien qu'en période d'inflation très faible, une telle baisse n'a pas vraiment de sens, à moins de cibler des secteurs très précis eux-mêmes producteurs d'emplois. Je vous propose, monsieur le secrétaire d'Etat, de viser le secteur du logement, qui permettrait des investissements importants, lesquels seraient très créateurs d'emplois.

Un autre débat est engagé dans l'ensemble de la population, plutôt sur les bancs de la droite que sur les bancs de la gauche, bien que j'aie entendu quelques personnes siégeant sur les bancs de la gauche en parler : la baisse de l'IRPP. Cette baisse ne me semble pas d'actualité, d'autant plus que les taux d'impôt en France ne paraissent pas élevés lorsqu'on les compare à ceux des pays européens qui nous entourent.

Si l'on veut faire une réforme, il serait préférable de se tourner vers la fiscalité du patrimoine. On pourrait, sans augmenter les prélèvements obligatoires, se servir des marges de manœuvre pour procéder de la sorte.

Dans cet esprit, je préconise une augmentation de l'assiette de l'ISF, voire, même si ce n'est pas très orthodoxe, l'instauration d'un impôt sur le capital dès le premier franc avec des taux très faibles.

M. Philippe Auberger. Ce n'est en effet pas très orthodoxe !

M. Raymond Douyère. Il conviendrait également d'agir sur la transmission du patrimoine.

Je vous avais déjà entretenu, monsieur le secrétaire d'Etat, d'une action structurelle qui n'a pas été entreprise : la mise en place de la fiducie. Mais comme j'ai déjà dépassé les cinq minutes qui m'étaient imparties, je n'aurai pas le temps de développer mon propos. Il s'agirait d'une mesure structurelle qui pourrait faciliter la transmission des entreprises.

La transmission d'un patrimoine par l'intermédiaire de l'assurance vie apparaît à tous, à l'heure actuelle, comme une iniquité sur le plan fiscal. On pourrait donc créer une taxe sur l'assurance vie, qui permettrait, comme actuellement, la transmission sans aucune fiscalité, mais il y aurait une fiscalité avant la transmission. Ce système présenterait un double avantage : il rapporterait de l'argent à l'Etat, et je sais, pour m'en être entretenu avec les professionnels, qu'il pourrait être mis en place sans grande difficulté.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Douyère !

M. Raymond Douyère. Je vais conclure, monsieur le président.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de procéder à une grande relance européenne des investissements, comme l'a préconisé M. le président de la commission des finances.

En effet, la Communauté européenne agit comme un cercle fermé et les importations, au niveau européen, ne représentent que 8 % du PIB. On ne court donc pas grand danger à engager une grande réforme, ou tout au moins à prendre une initiative de relance européenne, sachant que l'effet d'un investissement de 100 provoquerait une croissance de 300 et pourrait rapporter 120 de recettes fiscales. L'Europe tiendrait là une vraie chance de repartir du bon pied.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je voulais faire sur les orientations budgétaires qui nous sont présentées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Michel Bouvard. Les cinq minutes de M. Jégou étaient des minutes de coiffeur ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je commencerai par souligner la qualité du rapport d'orientation budgétaire, en ce qui concerne son analyse de l'évolution passée de nos finances publiques.

Les tableaux relatifs à l'augmentation, depuis cinq à quinze ans, des prélèvements obligatoires, des dépenses publiques, du besoin de financement de l'Etat, de l'endettement et de son coût, sont édifiants et font ressortir deux évidences : la première, c'est que les prélèvements obligatoires, qui ont encore augmenté en 1997, doivent impérativement diminuer ; la seconde, c'est que les dépenses publiques doivent être maîtrisées. Or c'est exactement le contraire qui est proposé pour 1999 : il n'y aura pas de baisse d'impôts et la dépense publique continuera sa course...

M. Michel Bouvard. Comme d'habitude !

M. Gilles Carrez. ... en dépassant l'inflation de 1 %, alors que la France est presque le seul pays d'Europe à présenter un tel niveau de dépense publique.

Ce rapport d'orientation budgétaire est donc très curieux. Le diagnostic est indiscutable, mais les conclusions sont erronées. C'est à croire que ce n'est pas la même plume qui a rédigé le début et la fin.

M. Michel Bouvard. Peut-être !

M. Gilles Carrez. J'évoquerai plus précisément les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, et la sortie du pacte de stabilité.

M. Philippe Auberger. Vaste sujet !

M. Gilles Carrez. A en croire le rapport du Gouvernement, les collectivités locales seraient dans une situation idéale.

M. Philippe Auberger. Et même florissante, si ce n'est opulente !

M. Gilles Carrez. Leurs recettes fiscales auraient fortement progressé depuis trois ans...

M. Gérard Bapt. Ça, c'est vrai !

M. Gilles Carrez. ... et le retour de la croissance offrirait de belles perspectives pour 1999.

Les dépenses auraient été maîtrisées, notamment grâce à la baisse des taux d'intérêt, et les collectivités locales ont même contribué pour 0,2 % à la réalisation des 3 % fixés par le traité de Maastricht.

M. Gérard Bapt. C'est la vérité !

M. Gilles Carrez. Quant à l'Etat, il aurait, pour sa part, fait plus que son devoir...

M. Michel Bouvard. Comme d'habitude !

M. Gilles Carrez. ... en augmentant ses dotations et ses contributions à la fiscalité locale, qu'il s'agisse de la taxe professionnelle ou de la taxe d'habitation.

Je ne partage pas un tel optimisme, et je pense que la plupart des élus locaux seront de mon avis. Sont d'ailleurs présents ce soir quelques spécialistes, dont le président de notre commission des finances.

Avec le pacte de stabilité, les collectivités locales ont, depuis 1996, consenti de très gros sacrifices pour aider l'Etat à maîtriser ses dépenses et son déficit.

M. Michel Bouvard et M. Jean-Jacques Jegou. C'est vrai !

M. Gilles Carrez. Elles sont prises en tenaille entre des concours de l'Etat bloqués depuis trois ans au niveau de l'inflation et des dépenses dont l'évolution est, quant à elle, beaucoup plus rapide, telles que les dépenses de personnels et les dépenses relatives aux effets des normes dans le domaine de l'eau, des déchets ou de la sécurité. Les collectivités locales n'ont d'autre choix que d'augmenter la pression fiscale.

Il n'existe que l'Etat pour avoir le droit de financer ses dépenses de fonctionnement par l'emprunt.

M. Jean-Jacques Jegou. Eh oui !

M. Gilles Carrez. Les communes doivent, elles, équilibrer les budgets et autofinancer leurs charges d'emprunt.

M. Jean-Jacques Jegou. C'est moins facile !

M. Gilles Carrez. Or les prochaines années sont inquiétantes car les marges de manœuvre sur les dépenses seront plus faibles. La baisse des taux d'intérêt, les possibilités de renégociations des emprunts sont largement derrière nous, mais, en revanche, l'accord sur la fonction publique qu'a récemment signé votre collègue Emile Zuccarelli coûtera très cher aux collectivités locales.

M. Philippe Auberger. C'est certain !

M. Gilles Carrez. En effet, les collectivités locales comprennent beaucoup plus de personnels de catégorie C que l'Etat.

Souvenons-nous, chers collègues, des accords Dura-four !

M. Michel Bouvard. Juste rappel !

M. Jean-Jacques Jegou. On ne s'en est pas remis !

M. Gilles Carrez. Le Premier ministre s'était engagé, à la fin de l'année dernière, à réfléchir à une meilleure protection des collectivités locales face à l'avalanche si coûteuse des normes de tout genre.

M. Michel Bouvard. C'était du baratin !

M. Gilles Carrez. Il avait promis, lors du congrès de l'Association des maires de France, de créer une sorte de haut conseil des normes. Il n'a toujours pas tenu sa promesse.

Rappelons aussi la montée des dépenses sociales, de la lutte pour l'emploi ou contre la précarité.

On voit que les raisons de redouter des dérapages de dépenses indépendants de la volonté propre des collectivités locales sont malheureusement multiples.

L'Etat a-t-il l'intention de transférer le mistigri de ses déficits sur les collectivités locales ?

M. Jean-Jacques Jegou. Oh ! comment croire à une chose pareille !

M. Gilles Carrez. Compte-t-il réduire ses impôts en contraignant communes, départements et régions à augmenter les leurs ?

M. Michel Bouvard. Bien sûr !

M. Gilles Carrez. Mais cela n'aurait guère de sens car le Français contribuable ne se découpe pas entre le national et le local.

M. Bernard Derosier. Quelque peu !

M. Gilles Carrez. Ce serait aussi profondément injuste car les collectivités locales ont toujours été, et elles souhaitent le rester, aux côtés de l'Etat pour se battre contre le chômage, pour investir et pour retrouver le chemin de la croissance, ainsi qu'en témoigne le plan d'emploi des jeunes.

Or la croissance semble être de retour grâce à la bonne conjoncture européenne et occidentale, mais aussi, et vous avez eu l'honnêteté de le souligner dans votre rapport, grâce aux mesures du précédent gouvernement, que l'actuel a su relayer.

De cette croissance, les collectivités locales doivent aussi percevoir les fruits car elles ont contribué à les faire mûrir.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Gilles Carrez. Une exigence d'équité, mais aussi d'efficacité s'impose donc aujourd'hui à l'Etat.

Il faut, dès 1999, indexer sur la croissance les concours de l'Etat inclus dans le pacte de stabilité.

Les collectivités locales sont raisonnables : elles ne demandent que la moitié de l'indexation sur la croissance,...

M. Philippe Auberger. Excusez du peu !

M. Gilles Carrez ... tout simplement parce que c'est ce que prévoit la loi pour ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement. Il s'agit donc d'une proposition honnête.

M. le président. Si vous pouviez aller vers une conclusion tout aussi honnête, monsieur Carrez... (*Sourires.*)

M. Gilles Carrez. Je m'achemine vers ma conclusion, monsieur le président.

Il y a quelques mois, vous nous avez promis, monsieur le secrétaire d'Etat, une concertation sur la sortie du pacte de stabilité. Les collectivités locales attendent cette concertation, et elles sont prêtes à y participer, qu'il s'agisse de la croissance, des concours de l'Etat, de la maîtrise des dépenses des collectivités locales ou d'une meilleure solidarité financière.

J'espère donc que votre gouvernement ne décevra pas les collectivités locales car elles sont pour l'Etat le meilleur des partenaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la critique est facile mais l'art est difficile. C'est la réflexion que m'inspirait le discours de mon prédécesseur à cette tribune.

M. Gilles Carrez. J'ai été très nuancé, et très objectif !

M. Bernard Derosier. Quel dommage que M. Juppé et M. Balladur n'aient pas été présents ! Il auraient sûrement apprécié les critiques que vous venez de formuler à leur égard, monsieur Carrez, puisque le procès que vous faites à une action gouvernementale menée depuis un an s'adressait en fait aux actions menés par M. Juppé et M. Balladur à l'égard des collectivités territoriales.

M. Didier Migaud, rapporteur général et M. Jean-Louis Idiart. Exact !

M. Bernard Derosier. Quelques-uns de mes collègues, au premier rang desquels le président Bonrepaux, ont évoqué la situation des collectivités territoriales.

En effet, dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire, on ne peut pas ne pas traiter des moyens financiers des communes, des départements et des régions en raison du rôle important que joue l'Etat en fixant le cadre législatif et en alimentant, à travers ses dotations financières, les budgets des collectivités.

C'est bien entendu d'abord du pacte de stabilité financière et de son avenir que je veux parler. Ce pacte, on l'a dit et répété, porte très mal son nom puisqu'il a été en réalité imposé aux collectivités locales par le gouvernement Juppé. Pas un seul élu n'a véritablement accepté cette contrainte décidée unilatéralement.

Poser comme un postulat que les principaux concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales soient regroupés en une enveloppe dont l'évolution serait limitée pendant trois ans à celle des prix à la consommation hors tabac ne pouvait pas satisfaire les gestionnaires territoriaux.

Les collectivités locales se sont vues garantir, pour une durée déterminée, l'indexation sur les prix des concours intégrés dans l'enveloppe. Mais cette garantie triennale

accordée par l'Etat a eu un coût. En effet, la mise en œuvre du pacte a entraîné un manque à gagner cumulé estimé à au moins 7 milliards de francs sur trois ans pour l'ensemble des collectivités locales. C'est pourquoi ces collectivités ont eu, à juste titre, le sentiment de devenir les boucs émissaires d'une politique « calamiteuse » – c'est le propos même du Premier ministre – appliquée en l'absence de toute concertation et méprisant les besoins des populations administrées par les communes, les départements et les régions.

Aujourd'hui, il est possible d'envisager raisonnablement le principe d'un accord sur les modes d'évolution des concours attribués par l'Etat aux collectivités locales. Cependant, il est nécessaire d'améliorer le contenu de cette enveloppe garantie.

Tout d'abord, dans un Etat moderne, démocratique et décentralisé, les relations entre l'Etat et les collectivités doivent être des relations de partenariat et doivent s'appuyer sur une confiance réciproque. Plus de diktat imposé mais un véritable pacte négocié, conservant des marges financières aux collectivités locales de plus en plus sollicitées comme relais de la politique gouvernementale. L'exemple récent des emplois-jeunes illustre le partenariat qui peut s'établir.

Mais il faudra veiller également à ce que ce pacte de stabilité financière renouvelé ne soit pas un pacte de régression. Le réalisme doit conduire à partager les fruits de la croissance entre l'Etat et les collectivités locales. Dès lors, l'indexation de ce futur contrat à passer entre l'Etat et les collectivités pour la période 1999-2001 devra concerner la dotation globale de fonctionnement et tenir compte à la fois de la hausse des prix et de la variation du produit intérieur brut.

Souvent, les collectivités territoriales doivent faire face à des décisions prises par l'Etat, et ce dans de multiples domaines où elles ne sont généralement pas associées et qui ont des conséquences financières importantes.

C'est en effet, comme le disait à l'instant M. Carrez, le cas pour l'augmentation des salaires et de ses éléments annexes dans la fonction publique, pour le taux de cotisation employeur des différents régimes de sécurité sociale et de retraite avec, notamment, la CNRACL. Il faut donc une plus grande concertation.

Pour réussir la décentralisation, les collectivités locales doivent avoir confiance en l'avenir. Cela passe par une réforme significative des finances locales.

J'ai entendu le ministre Strauss-Kahn évoquer tant la taxe d'habitation que la taxe professionnelle. Pour ce qui est de la taxe d'habitation, je crois bon de rappeler qu'il y a quelques années la commission des finances, sur le rapport de notre collègue Edmond Hervé, s'était risquée à imaginer une réforme. La loi avait même créé la taxe départementale sur le revenu pour remplacer la part départementale de la taxe d'habitation. Se réfugiant derrière de prétendues oppositions de la part des élus locaux, le Gouvernement avait suspendu la mise en œuvre de cette réforme.

Le produit de la taxe d'habitation est aujourd'hui de 73 milliards de francs. Il était de 25 700 millions en 1983. Cette augmentation rapide s'explique pour l'essentiel par le fait que les contribuables locaux supportent en réalité une charge limitée.

Les élus locaux sont déresponsabilisés puisque l'Etat prend une part de plus en plus importante de la taxe d'habitation du fait de la multiplication des dégrèvements

législatifs ainsi que des modes de compensation qui sont intervenus durant cette période pour tenter de limiter l'injustice profonde de cette taxe.

Il en résulte que le nombre de contribuables exonérés en totalité ou partiellement de cette taxe est de plus en plus important. Nous pouvons estimer qu'un contribuable sur deux supporte une taxe d'habitation « normale ».

Des études déjà anciennes font apparaître que la taxe d'habitation, par suite d'un mode de calcul qui ne prend pas en compte les revenus mais uniquement la valeur locative du logement déterminé en 1970, est un impôt dégressif. Plus les revenus sont élevés et moins la taxe d'habitation est lourde. Aussi, afin de rendre cet impôt plus « juste », le calcul de cette taxe doit prendre comme référence la capacité contributive des contribuables.

A propos de valeur locative, je n'ose même plus parler de la révision des valeurs cadastrales, révision annoncée, mais jamais concrétisée, ce qui n'empêche pas l'Etat de se réserver en recettes, au prétexte de payer la préparation de cette révision, une taxe qui n'a plus vraiment de raison d'être. Ce sont M. Balladur et M. Juppé qui ont entériné le maintien de cette taxe.

M. Jean-Jacques Jegou. Vous ne la supprimez pas ?

M. Bernard Derosier. Prôner une révision de la taxe d'habitation, ce n'est pas pour autant enterrer l'idée d'une réforme de la taxe professionnelle. Le ministre Strauss-Kahn en a parlé. Cet impôt nuirait à l'emploi. C'est parfois une bonne excuse avancée par des chefs d'entreprise quelque peu timorés.

Mais il y a bien plus préoccupant, selon moi : nous ne pouvons laisser perdurer de fortes distorsions de concurrence ni les choix parfois irrationnels de localisation d'activités qu'entraînent les écarts de taux de taxe professionnelle au sein d'une même agglomération.

Il nous faut mettre un terme à l'injustice qui en découle dans la répartition des richesses, le plus souvent au détriment des villes qui assument l'essentiel de la charge des équipements collectifs. La « TP d'agglomération », comme l'appellent les spécialistes, c'est-à-dire un taux de taxe professionnelle identique décidé par des élus pour un ensemble de communes, éviterait cette situation anachronique. Or, début 1998, seules 92 communes représentant environ 4 millions d'habitants ont choisi cette formule. Il convient d'examiner les moyens de renforcer un tel mouvement, peut-être par des incitations financières adéquates.

L'intercommunalité doit évoluer. A titre d'exemple, la taxe professionnelle de zone, fréquente dans les communautés de communes à caractère rural développant en commun une zone d'activités, pourrait constituer une étape transitoire vers la taxe professionnelle d'agglomération. Elle devrait être à ce titre encouragée, mais seulement pour une période limitée.

Nous devons garder à l'esprit que ces différents projets, dans leur élaboration et leur application, auront à tenir compte des obligations et des intérêts de chaque partenaire. C'est dans la négociation et la concertation que nous arriverons à redéfinir le pacte de stabilité et à mettre en œuvre la réforme de la fiscalité locale.

Je fais confiance au Gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, pour mener à bien cette concertation. J'espère ne pas être déçu comme je l'ai été lorsqu'on est revenu en arrière à propos de la taxe départementale sur le revenu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Monsieur le président, mes chers collègues, monsieur le secrétaire d'Etat, le débat d'orientation budgétaire est éclairé par des perspectives totalement renouvelées par rapport à ce qu'il était il y a un an, au moment de l'entrée en fonction de l'actuel gouvernement.

Jusqu'à l'été dernier, l'activité économique en France était très dépendante du contexte international et de la demande extérieure, tandis que les acteurs de la demande intérieure, entreprises et ménages, faisaient preuve d'un grand attentisme, alimenté par l'incertitude de la réalisation de l'Union économique et monétaire.

L'audit sur les finances publiques, commandé par le Premier ministre, montrait qu'en l'absence de mesures nouvelles, le déficit des administrations publiques serait de 3,5 à 3,7 % du PIB, soit un taux notablement supérieur au seuil de 3 % fixé par le traité de Maastricht.

Les mesures d'urgence prises par le Gouvernement ont permis de lever cette incertitude sans ponctionner les revenus des ménages. Par la suite, les mesures concernant le SMIC et le basculement des cotisations salariales vers la CSG ainsi que la revalorisation de certaines prestations sociales ont alimenté la reprise de la consommation intérieure. Un certain retour de la confiance, l'adhésion à une politique de créations d'emplois initiée par le Gouvernement, les emplois-jeunes, la réduction du temps de travail ont contribué à la relance.

L'augmentation du taux d'utilisation des capacités de production, le fait qu'une majorité des entreprises industrielles n'arrive pas aujourd'hui à répondre à la demande créent un climat propice à la reprise des investissements, encouragée par la situation favorable des taux d'intérêt.

Il est significatif de constater que les carnets de commande de l'artisanat du bâtiment se sont redressés de manière significative selon l'enquête trimestrielle de conjoncture de la Fédération nationale du bâtiment. On sait bien, dans nos départements, combien l'emploi est tributaire de l'état de ce secteur. La situation de l'emploi a commencé à s'améliorer avec la reprise des créations nettes d'emploi, évoquée par plusieurs de mes collègues.

Ces chiffres doivent néanmoins être nuancés par le fait qu'un nombre croissant d'emplois créés sont des emplois à temps partiel, vécus comme temps partiel subi par bon nombre des salariés concernés.

Sur des bases économiques ainsi ramenées dans le bon sens, avec une croissance attendue de l'ordre de 3 %, nous devons tirer le meilleur parti, à la fois sur le plan budgétaire et sur le plan de l'emploi ; votre volonté affichée, monsieur le secrétaire d'Etat, celle du Gouvernement, celle de votre majorité parlementaire étant de mettre toujours l'emploi au centre de la décision politique. Il faut retrouver des marges budgétaires tout en maîtrisant la progression globale de la dépense publique.

Le niveau des prélèvements obligatoires, qui a atteint le niveau record de 46,1 % en 1997, n'a pas empêché une explosion de la dette publique, notamment depuis 1993. La dette, pesant sur le budget au détriment de ses priorités, absorbe une part croissante des marges de manœuvre, privilégié la rente aux dépens de l'activité et fait ainsi obstacle à une politique de redistribution. Elle pèse enfin sur les générations futures.

Le Gouvernement propose d'inverser cette tendance en ramenant le déficit en dessous de 2 % du PIB à l'horizon 2000 ; cette politique de réduction du déficit est nécessaire et nous la soutenons.

Un tel objectif implique une maîtrise de la dépense, en limitant à 1 % en volume la progression du budget de l'Etat, pour un déficit de 2,3 % en 1999. Mais il nécessite d'améliorer la qualité de l'intervention publique en désignant les priorités et en se donnant les moyens de ces choix.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite exprimer une inquiétude concernant le budget du travail et de l'emploi qui, selon la lettre de cadrage, devrait progresser de 1 % en volume, évolution du même ordre que celle du budget général.

Ce budget, désigné parmi les priorités, devra supporter en 1999 la montée en charge de la loi emplois-jeunes, de la loi d'incitation à la réduction du temps de travail, de la loi contre les exclusions, dans son volet « emploi ».

Le besoin de financement est de l'ordre de 6 à 7 milliards de francs pour les emplois-jeunes, de 2 milliards de francs pour les contrats emplois consolidés, d'une enveloppe équivalente pour l'insertion par l'économie, le programme TRACE, les moyens nouveaux à apporter aux missions locales, au ministère et à l'ANPE pour leur mise en œuvre.

Il sera de 5 à 8 milliards de francs en fonction de la réussite du démarrage de la loi d'incitation à la réduction du temps du travail et de sa possible prise en charge partielle par la sécurité sociale.

Des redéploiements seront sans doute possibles, comme cela a déjà été le cas cette année, compte tenu des effets du recentrage du CES et du CIE sur les publics les plus en difficulté. Mais ces redéploiements internes seront insuffisants à la prise en charge de l'ensemble des objectifs et engagements en matière d'emploi. Il serait par ailleurs malencontreux d'opérer de nouvelles économies, dès 1999, sur les réductions des charges pesant sur le travail peu qualifié, alors que cela a déjà été le cas en 1998. Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne considérerais pas comme un retour en arrière budgétaire le fait que la réduction du déficit budgétaire de l'Etat ne soit pas aussi rapide que l'objectif affiché de 240 milliards de francs en 1999.

L'arrivée de l'euro permettant d'accroître les marges de manœuvre en matière monétaire, les gouvernements des Etats de l'Union européenne seront moins paralysés par la surveillance des marchés financiers. Il est désormais possible de sortir des politiques monétaires restrictives que les pays européens ont conduites depuis le début des années 90, et des politiques budgétaires menées pour satisfaire les critères de convergence.

Le Gouvernement adopte désormais une attitude différente, en décidant d'affecter partiellement les gains du retour de la croissance à la diminution du chômage, et je m'en réjouis. Mais vous aurez compris, monsieur le secrétaire d'Etat, que je crains que ce choix ne se fasse aujourd'hui avec une trop grande prudence et que les impératifs de la lutte contre le chômage et pour une plus grande solidarité ne soient quelque peu sous-évalués dans les lettres de cadrage.

Sur le plan financier, la lutte pour l'emploi ne dépend certes pas que du budget de l'Etat. Mais elle doit concerner l'ensemble des prélèvements obligatoires portant sur le travail.

Quel est l'état de vos réflexions, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la réforme des assiettes de la taxe professionnelle et des cotisations sociales et patronales, pour qu'elles pèsent moins sur les salaires, grâce, par exemple, à un transfert progressif sur la valeur ajoutée ?

Je dirai un mot de la TVA, puisqu'un gisement d'emplois reconnu et encore insuffisamment exploré est celui des services de proximité. Le sommet du Luxembourg a admis, par la directive n° 12, la possibilité de les développer par la réduction de la TVA. Quelles sont les intentions du Gouvernement pour 1999 ?

Il faut, cette année, passer à l'acte. Les études récemment menées montrent que plusieurs dizaines de milliers de créations d'emplois sont en jeu à moyen terme. Le coût budgétaire serait modéré, puisque le taux actuel de TVA hérité de M. Juppé – 20,6 % – limite drastiquement le nombre des entreprises privées agissant dans ce domaine.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, une orientation budgétaire centrée sur l'emploi, une croissance plus forte, une croissance plus riche en emplois, une croissance qui profite à tous : pour ces objectifs, vous pourrez compter sur notre entier soutien et ce soutien sera d'autant plus efficace que vous saurez entendre et traduire budgétairement les suggestions de votre majorité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, mes chers collègues, de là où il nous regarde, Pierre Bérégovoy doit arborer un sourire narquois. Il revoit sans doute l'actuel ministre de l'économie et des finances, quelques années en arrière, lorsqu'il était président de la commission des finances et que lui-même était à Bercy.

Le président de la commission des finances n'avait alors de cesse de répéter que la croissance forte de la fin des années 80 devait être utilisée à plein pour redistribuer les richesses et qu'il ne fallait pas commettre l'erreur de se replier frileusement dans une gestion de « bas de laine ».

Cette erreur, malgré ces justes mises en garde, avait pourtant été commise avec toutes les conséquences que l'on sait. Mais reconnaissons, à la décharge des gouvernements de l'époque, que la situation d'alors était inédite puisque c'était la première fois depuis 1973 que la croissance était de retour et qu'à ce titre l'équipe en place bénéficiait d'une sorte de « droit à l'erreur ».

Le temps a passé depuis. Mais nous nous retrouvons, à peu de chose près, dans la même situation conjoncturelle qu'en 1988.

M. Michel Bouvard. C'est exact !

M. Julien Dray. Après des années de disette, l'activité semble repartir. Forts des expériences passées, veillons à ne pas rejouer la partition de la prudence qui confine souvent, en matière budgétaire, à l'immobilisme dogmatique.

C'est, au contraire, une tout autre attitude, ambitieuse et audacieuse, que le retour de la croissance nous permet d'envisager. Nous avons, cette fois-ci, la possibilité de rompre avec la tradition des réformettes fiscales qui génèrent complexité et confusion autant qu'injustices et inégalités.

Beaucoup diront alors que « l'audace, c'est la baisse des impôts ». Accordons à ceux-là qu'ils ont, eux aussi, leur cohérence. Mais poser le débat de cette manière, c'est le biaiser. S'il est nécessaire de procéder à une réduction du niveau global de la pression fiscale, toutes les baisses d'impôt ne sont pas bonnes à prendre.

Ce qu'il convient de baisser, ce sont les impôts injustes, c'est-à-dire ceux qui sont indirects et proportionnels. Or ils représentent les deux tiers de la masse globale

des prélèvements. Nous disposons donc de grandes marges d'action pour effectuer le rééquilibrage nécessaire entre les prélèvements.

Mais ceux qui chantent à tue-tête que « trop d'impôt tue l'impôt » ont une autre idée derrière la tête. Ils ont pour objectif de réduire l'impôt progressif sur le revenu, avec les mêmes arguments que ceux qui étaient avancés contre sa mise en place au début de ce siècle.

Mme Nicole Bricq et M. Gérard Bapt. C'est vrai !

Un tel slogan, érigé en dogme politique, fonctionne comme une duperie ; il focalise l'attention sur l'imposition du revenu et masque la masse des autres prélèvements qui est beaucoup plus importante en volume et qui concentre les inégalités.

Gardons-nous donc de nous laisser fasciner par un abaissement de l'impôt sur le revenu, et rappelons-nous plutôt les conséquences qu'une telle mesure générerait : moins de progressivité, c'est moins de solidarité et plus d'inégalités. C'est le contraire de ce que nous souhaitons !

L'audace est ailleurs, à n'en point douter. Mais permettez moi de penser, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'elle n'est pas dans la recherche frénétique de la baisse de la dette et des déficits. Certes, vos objectifs sont louables. En réduisant la charge de la dette, vous dites vouloir refuser de faire payer les générations futures pour nos imprudences. Soit. Mais si nous ne profitons pas des surplus qui se dégagent aujourd'hui pour investir et réduire la pauvreté, nous léguons à nos enfants la permanence du chômage de masse, ce qui est à la fois plus décourageant et plus coûteux que des intérêts à rembourser.

N'oublions pas que les générations futures sont déjà parmi nous. Songeons à la situation des jeunes de vingt ans : souffrent-ils plus des intérêts de la dette ou du poids du chômage et de ses conséquences – violence, manque de moyens dans l'éducation ou dégradation de leur environnement ? Assurément, il est loin d'être établi que différer la solution des problèmes des générations présentes améliore le sort des générations futures.

D'autant que vous n'ignorez certainement pas que l'existence de la dette trouve sa source dans le manque à gagner fiscal qu'engendre le maintien de plus de 6 millions de personnes dans le chômage et la précarité.

Le paradoxe est celui-ci : le moyen le plus efficace de réduire la dette de l'Etat n'est pas d'économiser mais d'investir. Réduire le chômage aujourd'hui, même au prix d'une persistance transitoire de déficits publics ne peut qu'avoir des effets bénéfiques à terme sur les finances publiques, grâce aux rentrées fiscales correspondantes. On est toujours plus sûr de guérir en s'attaquant aux causes d'une maladie qu'à ses symptômes apparents.

C'est pour les mêmes raisons que j'avoue ne pas comprendre l'objectif affiché d'un déficit à 2,3 % du produit intérieur brut. A la différence de ce qui se passe pour les fameux 3 %, rien ne nous oblige à descendre à un tel niveau, au moment même où nous dégaugeons les marges de manœuvre qui nous manquaient jusqu'alors. Un déficit constant par rapport à l'année précédente ne serait pas un handicap mais un atout.

Pour la première fois depuis bien longtemps, le différentiel entre recettes et dépenses ne serait pas subi mais traduirait la volonté d'investir et d'injecter des fonds dans des mesures d'accompagnement de la croissance qui seraient payées en retour par des rentrées fiscales et de la création de richesses.

De la même manière qu'arriver à un faible niveau de prélèvements obligatoires n'est pas un gage de développement économique, approcher l'équilibre budgétaire n'est

pas non plus une bonne chose en soi. Il existe de bons déficits, pour peu qu'ils soient gagés de promesses de succès futurs. Bien entendu, ceux-ci ne sont envisageables qu'en période de croissance. C'est-à-dire maintenant.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, l'audace que je préconise est tout autre. Elle consiste à ne pas remettre à demain ce que l'on peut faire aujourd'hui. Si l'on ne redistribue pas les richesses quand on en crée le plus, à quoi bon se serrer la ceinture des années durant ? Le moment est venu de mobiliser tous les instruments de la politique économique pour réduire le chômage.

Et la répartition des fruits de la croissance est une des rares marges de manœuvre qu'a bien voulu nous laisser la construction européenne. Il convient de ne pas gâcher cette cartouche.

Le chantier est considérable au regard de ce qu'est devenu notre système fiscal : ubuesque et injuste.

Ubuesque, parce que l'empilement des réformes ponctuelles accumulées a rendu notre système opaque et flou, au point de rendre l'ensemble incohérent. Injuste, parce que la charge fiscale a été progressivement transférée des entreprises vers les ménages et, au sein des ménages, des très aisés vers les plus moyens.

On est bien loin de la progressivité de la pression fiscale que proclame l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme : plus le revenu augmente, plus le taux d'effort fiscal doit être important.

C'est donc une véritable révolution fiscale qu'il s'agit de mettre en place. Un retour aux sources de la justice fiscale par le biais de la réhabilitation de l'exigence républicaine de progressivité des prélèvements fiscaux est plus que jamais nécessaire. Les moyens d'action sont à cet égard considérables.

L'urgence est d'abord, me semble-t-il, la réduction de la TVA, impôt dégressif par excellence, qui doit être abaissée à 5,5 % pour un certain nombre de produits de grande consommation. Cette taxe sur la consommation frappe, certes, tous les ménages, mais elle représente 8 % du revenu d'un smicard contre 5 % de celui d'un salarié à 100 000 francs par mois.

Les Français le savent bien puisque 72 % d'entre eux préfèrent une baisse de la TVA plus juste qu'une baisse de l'impôt sur le revenu.

Dans le même ordre d'idées, tout ce qui nuit à la progressivité de notre fiscalité peut être corrigé : la suppression du prélèvement libératoire à taux réduit dont jouissent les détenteurs de capitaux, la correction des inégalités engendrées par le système du quotient familial, la mise en place d'un impôt sur le capital physique de 1 %, la taxation à 0,05 % des gains spéculatifs sur le marché des devises au moyen de la taxe Tobin, sont autant d'objectifs que nous pouvons atteindre dès cette année.

Bien entendu, d'autres pistes sont à creuser comme celle que vous avez vous-même évoquée, la réforme de la taxe d'habitation celle-ci doit être calculée en fonction des revenus.

De la même manière, l'impôt de solidarité sur la fortune doit être plus adapté à la réalité de la structure des grandes fortunes et son assiette doit être élargie à l'outil professionnel, par exemple.

Il est grand temps de mener à bien le projet d'une refonte globale de notre système fiscal. Sa cohérence est indiscutable : elle consiste à réduire la part des prélèvements les plus inégalitaires et à augmenter les autres.

Ce qui suppose une inversion du rapport – actuellement de un tiers - deux tiers – entre, d'une part, les impôts directs progressifs sur le revenu et le patrimoine, d'autre part, les impôts indirects et les cotisations proportionnelles répercutées sur les prix de l'autre.

S'il faut chercher les raisons du rejet par l'opinion des prélèvements, un rejet qui peut aller jusqu'à la fraude, je suis persuadé qu'il faut chercher davantage dans l'inégalité et l'opacité du système que dans une aversion atemporelle pour les impôts.

Dès lors, une transformation profonde du système, en redonnant tout son sens à l'impôt républicain, est bien plus efficace pour lutter contre la fraude que l'inquisition fiscale. Le caractère injuste et ubuesque de notre fiscalité et la fraude fiscale sont les deux facettes d'une même pièce.

Tels sont, à mon sens, les objectifs que nous devons nous fixer dans la préparation du budget pour 1999.

Se cantonner à quelques aménagements techniques destinés à supprimer quelques mesures foncièrement injustes tout en affectant la majeure partie des fruits de la croissance à la réduction du déficit et de la dette serait une erreur : la même que celle qui a été commise en 1998.

Selon un philosophe allemand du XIX^e siècle : « L'histoire ne se répète jamais deux fois... ou alors c'est en tragédie ou en farce. » Evitons de nous retrouver devant ce dilemme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Fuchs, pour cinq minutes.

M. Gérard Fuchs. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, puisqu'il me revient d'avoir le dernier mot, je vais essayer, vu l'heure, de ne pas abuser (*Sourires*)...

La France a retrouvé la croissance. Je ne reviendrai pas sur les chiffres puisque je suis, probablement, le trentième orateur à m'exprimer. Cette croissance, grâce à qui l'a-t-elle retrouvée ? Nous en avons aussi longuement discuté. Ma foi dans les vertus de la pédagogie répétitive m'incite à répéter que le changement de politique économique auquel il a été procédé en juin 1997 est pour une part très importante dans la croissance retrouvée.

M. Michel Bouvard. Si ça peut vous faire plaisir de penser ça...

M. Gérard Fuchs. Relancer la consommation, au lieu de l'étouffer, comme vous l'avez fait, messieurs, pendant deux ans, voire quatre ans, et choisir de rétablir l'équilibre budgétaire en taxant les sociétés plutôt que les particuliers – de préférence les moins favorisés d'entre eux en baissant l'impôt sur le revenu et augmentant la TVA – tout cela est pour beaucoup dans le redémarrage de la consommation et dans le niveau de croissance que nous allons connaître dès cette année et l'année prochaine.

Je suis d'autant plus heureux de cette inflexion politique, messieurs de l'opposition, que, compte tenu de l'affaiblissement de la demande extérieure, nous avons su construire le relais de la consommation intérieure, faute de quoi nous aurions connu une croissance médiocre et un chômage encore en augmentation. Nous constatons, fort heureusement, le contraire.

Mais comment alors rendre la croissance à la fois plus forte et plus durable ? Telle est la question que nous devons nous poser. Et c'est précisément sur les moyens d'y parvenir que je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous interroger.

Permettez-moi d'abord un commentaire. Pour la première fois depuis 1992, grâce à la croissance retrouvée, nous sommes enfin sortis de la zone des déficits excessifs, définie à partir du seuil de 3 % – discutable mais accepté – figurant dans le traité de Maastricht. Pour la première fois, nous allons disposer de marges de manœuvre, et pour la première fois, depuis six ans, il y a effectivement place et matière pour une discussion.

Lorsque vous nous dites que votre objectif est un déficit des administrations publiques de 2,3 % du PIB, cela signifie que nous pouvons discuter ce taux. Cela signifie aussi que des efforts que nous avons faits pour la mise en place de l'euro nous recueillons les premiers fruits, par le biais de cette marge de manœuvre et des taux d'intérêt – les plus bas que nous ayons connus depuis des années.

Ma première question porte sur le choix du taux de 2,3 %, probablement un dixième ou deux de plus pour le budget, puisque ce taux s'applique aux administrations publiques.

Je vois bien le dilemme. D'un côté, et certains l'ont dit, on pourrait être tenté d'aller plus vite, et tendre tout de suite vers les 2 %. Car c'est à partir de là qu'un excédent primaire du budget commence à apparaître, que la charge de la dette publique commence à se réduire et que des marges de manœuvre encore accrues commencent à se dégager. D'un autre côté, permettez à un élu de dire qu'il peut également exister la tentation de se fixer pour objectif 2,5 % plutôt que 2,3 % ou 2 %. Car si le budget est construit autour de 2,5 %, la croissance se trouve « forcée » pour une durée plus longue, avec comme perspective des objectifs politiques plus nombreux ; je pense particulièrement au droit à la retraite des salariés ayant quarante années de cotisation... (*M. Dominique Baert et Mme Béatrice Marre applaudissent.*) Je souhaiterais des applaudissements plus vifs sur ces bancs. Je suis déçu, je ne le cache pas ! (*Sourires.*)

M. Dominique Baert. C'était pour les initiés !

M. Gérard Fuchs. Nous devons nous interroger sur le rôle de la dépense publique dans la croissance. A 2,3 %, sommes-nous effectivement à l'utilisation maximale de nos capacités de production existantes ? Nous approchons-nous le plus près possible du sentier de la croissance maximale ?

Après mon souci d'optimisation interne, un souci d'optimisation européenne : le premier conseil de l'euro s'est tenu jeudi dernier. A-t-il été satisfaisant ? Nous n'en avons eu jusqu'à présent que peu d'échos ou alors relativement vagues.

M. Michel Bouvard. Opaques !

M. Gérard Fuchs. Que s'est-il dit sur le thème, ô combien essentiel, de la coopération des politiques économiques des Onze ou des Quinze ? Je parle bien de coopération et non de convergence. Faire converger les politiques économiques serait une absurdité car les situations sont différentes. En revanche, définir une stratégie coopérative où chacun, au vu de sa situation, essaye de contribuer au maximum à la croissance collective est l'objectif qui doit nous rassembler. Pouvez-vous nous faire quelques commentaires au-delà de ce que nous a dit la presse au sujet du conseil de l'euro ? Je suis, pour ma part, persuadé qu'une plus grande coopération européenne nous permettrait de gagner facilement un demi-point de croissance supplémentaire, voire davantage.

Enfin, je vous interroge sur les effets possibles du budget de l'Union européenne sur notre croissance l'année prochaine, donc sur notre emploi. Ma question peut sur-

prendre, eu égard à la modicité de ce budget et au faible niveau des redéploiements imaginables. Mais l'année 1999 est à cet égard exceptionnelle. Compte tenu du fait que nous arrivons au terme d'une programmation financière de six ans, ainsi qu'au terme des engagements pris à Edimbourg en ce qui concerne les actions structurelles de la communauté, nous disposons d'un avant-projet de budget communautaire qui conduit à accroître le volume des actions structurelles de 5,6 milliards d'euros, soit de près de 40 milliards de francs, somme considérable. J'imagine aisément que les ministres des Onze ou des Quinze seront tentés d'étaler un peu les crédits d'engagements correspondant ou, à tout le moins, les crédits de paiement.

Nous voyons les difficultés techniques de l'exercice – comment mélanger des programmations ? Nous en mesurons les difficultés politiques – certains pays receveurs nets d'actions structurelles vont bien évidemment refuser tout étalement. N'est-il pas imaginable qu'une partie au moins des crédits d'engagements soient affectés, en dehors de l'objectif 2 consacré aux actions structurelles, à d'autres dépenses ayant des effets positifs sur l'aménagement du territoire ? Je pense notamment aux « grands réseaux », dont j'entends parler maintenant depuis cinq ou six ans, mais auxquels correspondent des investissements en réalité dérisoires.

M. Michel Bouvard. Très bien ! Et ce n'est pas avec le rapport Bonnet et Nasse qu'ils vont progresser !

M. Gérard Fuchs. La délégation parlementaire pour l'Union européenne a pris position en ce sens, et je serais heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, de connaître également votre point de vue.

J'ai annoncé quelques idées pour nourrir notre débat. Pour terminer, je vous dirai simplement ceci : continuez ! Je considère que vous faites du bon travail !

M. Michel Bouvard. Vous êtes le premier à le dire !

M. Jean-Jacques Jegou. Et le seul !

M. Dominique Baert. Mais il a le dernier mot ! (*Souffles.*)

M. Gérard Fuchs. L'orientation que vous nous proposez est la bonne. Néanmoins, je crois que nous pouvons fort valablement discuter, d'ici au mois de novembre, sur quelques dixièmes de points de PIB. Etant donné la marge de manœuvre, je serais heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, d'entendre vos commentaires et vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, M. Fuchs a eu le dernier mot comme député, peut-être aurai-je, non pas le dernier mot sur le fond, mais le dernier mot de la soirée, en tant que représentant du Gouvernement.

D'emblée, j'observerai que nous avons tous participé – et j'en remercie les parlementaires de la majorité comme ceux de l'opposition – à un vrai débat d'orientation budgétaire, où chacun a apporté des critiques, le plus souvent constructives, mais aussi formulé des propositions, le plus souvent dignes d'un grand intérêt. Contrairement à ce qu'ont dit M. Gantier et d'autres orateurs de l'opposition, le débat n'était pas verrouillé au départ. A partir du cadre stratégique rappelé par M. Strauss-Kahn et moi-même, il y avait matière à une véritable discussion

sur les priorités de dépenses pour 1999. L'opposition n'a d'ailleurs pas critiqué les six priorités proposées par le Gouvernement, ce qui me semble de bon augure pour le débat budgétaire. Nous avons eu, me semble-t-il, un vrai débat sur les réformes fiscales, assorti de très nombreuses suggestions, que je reprendrai rapidement.

M. Feurtet a critiqué le pacte de stabilité. Il n'a pas été le seul, certains membres de l'opposition l'ont fait également, alors qu'ils avaient participé à son élaboration – certes de loin, car ce pacte de stabilité a été imposé plutôt que concerté. Il est clair que l'intention du Gouvernement – M. Derosier, entre autres, en a parlé – est de faire en sorte que ce qui était un faux pacte – puisque résultant d'une décision unilatérale – devienne une vraie convention de solidarité, au sein de laquelle sera réalisée, comme l'ont dit M. Feurtet et d'autres orateurs de la majorité, une péréquation audacieuse, en concertation avec le Parlement, les représentants des collectivités locales et les partenaires sociaux.

J'ai noté aussi, chez M. Feurtet, l'idée que la réforme de la taxe professionnelle devait par priorité viser le développement des entreprises, petites et moyennes, créatrices d'emploi. J'ai retenu également sa suggestion – il n'est pas le seul à la défendre – que, d'une façon ou d'une autre, le revenu soit mieux pris en compte dans la taxe d'habitation. J'y reviendrai.

Voilà donc l'exemple d'une intervention instaurant un dialogue sérieux, servant à préparer des décisions réfléchies.

M. Tron, parmi d'autres dans l'opposition, a dit que la croissance était fragile : mais ce qui est fondamental, et je crois que la plupart d'entre vous l'ont compris, c'est que jusqu'au printemps ou à l'été, la croissance était tirée par un seul moteur, celui de la demande extérieure. Le jour où ce moteur commencera à fléchir, – et c'est ce qui se passe, sans que ce soit dramatique, depuis le début de l'année 1998 – la croissance s'essouffera puis s'arrêtera. On l'a vu dans le passé. Aussi le Gouvernement a-t-il restauré la confiance par des mesures concrètes relatives à la consommation, afin de permettre que d'autres moteurs soient mis en route : la consommation, l'investissement des entreprises, l'investissement en logements, qui sont venus compléter, et maintenant se substituer au moteur de l'exportation.

M. Tron a parlé de la fonction publique en disant que le coût de 23 milliards de francs, sur les 35 milliards de francs, épuiserait les marges de manœuvre. Il ne voit en l'accord salarial qui a été signé qu'une charge pour l'Etat, une sorte de corvée, alors qu'il s'agit au contraire d'un acte dont le Gouvernement peut être fier : être revenu à une négociation avec les syndicats de fonctionnaires. L'accord salarial est une marque de confiance envers des agents du service public qui, parfois, exercent leur mission dans des conditions particulièrement difficiles.

M. Suchod a aussi parlé de la croissance fragile, et il a repris à son compte, comme M. Dray, m'a-t-il semblé, la thèse développée par certains économistes, selon laquelle le déficit pourrait entretenir la croissance. Ce que nous avons vécu entre 1993 et 1997 est un contre-exemple : la conjonction de déficits considérables et d'une croissance misérable. Et depuis un an, nous voyons au contraire, Mme Bricq l'a souligné, les déficits diminuer et la croissance repartir sur des bases saines ; il y a là, matière à réflexion.

M. Jegou a décerné un titre de gloire au gouvernement précédent pour avoir créé le débat d'orientation budgétaire. Hélas ! Cette prouesse date de 1990 quand

Michel Rocard que, messieurs de l'opposition, vous avez parfois évoqué avec quelque nostalgie, était Premier ministre.

M. Jean-Jacques Jégou. N'allez pas jusque là !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Vous avez attribué les améliorations de la sécurité sociale au plan Juppé. On observe toutefois que les dépenses d'assurance maladie du début de l'année 1998 progressent à un bon rythme et que le Gouvernement s'efforce de les maîtriser. Comme fort heureusement, l'emploi est reparti, les cotisations sociales rentrent mieux que par le passé.

Vous nous avez, monsieur Jégou, reproché d'être timorés. Je crois, au contraire, que notre ambition est grande, mais elle ne se manifeste ni par ces coups de menton ni par ces annonces sans lendemain que nous avons connus dans le passé. Notre ambition se place, au contraire, dans la durée. Vous verrez, monsieur Jégou, qu'en 2002 la France ne sera plus cette France frileuse, craintive et inquiète de 1997 : la situation de l'emploi, la prospérité et la solidarité auront fait de vrais progrès en cinq ans.

M. Michel Bouvard. Dieu vous entende !

M. Jean-Jacques Jégou. Vous avez dit que nous pourrions faire davantage pour résoudre le problème de la dette. Je rappelle, une fois de plus, qu'en 1999, alors que la dette a doublé pendant les quatre dernières années, le Gouvernement parviendra à l'équilibre primaire, c'est-à-dire que les charges d'intérêt ne seront plus financées par un endettement supplémentaire et que le régime général de la sécurité sociale retrouvera l'équilibre. L'ambition n'est donc pas mince !

Mme Bricq a souligné les nombreux points positifs qu'elle a décelés dans le rapport gouvernemental. Elle nous annonce un rapport très attendu tant par l'Assemblée que par le Gouvernement, sur la fiscalité écologique.

Sur la croissance, elle a posé une très bonne question, car, en la matière, il est deux nécessités qu'il faut bien séparer.

La première est de rattraper le retard de croissance accumulé depuis 1993. En effet, il s'est produit un décrochement alors que, depuis 1974, notre pays avait connu un taux de croissance de 2,2 % par an en moyenne. Il convient donc d'abord de revenir sur cette pente de croissance à long terme qui a été compromise par des erreurs de politique économique. Ensuite Mme Bricq a eu raison d'insister, car, compte tenu de l'ampleur du chômage, nous ne pouvons nous satisfaire de cette pente de croissance à 2,2 %. Nous devons réhausser le potentiel de croissance de notre pays en mettant l'accent sur l'éducation, sur la recherche, sur les entreprises innovantes.

M. Gantier nous a demandé ce que nous faisons pour l'entrepreneur. Je n'aurai pas la cruauté de lui rappeler qu'en 1995 avait été instituée une surtaxe de 10 % qui avait frappé toutes les entreprises, y compris petites et moyennes que nous avons pris soin d'épargner l'an dernier dans les mesures d'urgence, parce que ce sont elles qui créent des emplois.

M. Gérard Bapt. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je n'aurai pas non plus la cruauté de souligner le contraste entre les mesures dissuasives des *stock options* prises par le gouvernement précédent et la volonté du Gouvernement, soutenu par sa majorité, d'aider les créateurs d'entreprise, ceux qui innent, créent des richesses et des emplois. En la matière ce contraste est tout à fait flagrant.

Reprenant une thèse qui, pour être ancienne, n'en est pas pour autant exacte, il a souhaité une baisse des effectifs de fonctionnaires. Monsieur Gantier, y a-t-il vraiment trop d'enseignants, trop de policiers, trop de magistrats, trop d'inspecteurs en charge du contrôle fiscal ? Nous refusons toute condamnation systématique des fonctionnaires. Nous souhaitons, au contraire, que des fonctionnaires mieux payés, davantage mobiles, mieux formés aux nouvelles technologies, et plus proches des usagers, défendent une conception du service public à laquelle toute notre population est très attachée.

Vous avez également évoqué le risque du dumping fiscal, problème réel s'il en est. Au-delà du débat franco-français sur le budget national, je vous rappelle que diverses dispositions auxquelles la France n'est pas étrangère ont été prises lors du sommet de Luxembourg, telles que la mise au point d'un code de bonne conduite en matière de fiscalité d'entreprise et l'établissement d'un prélèvement à la source sur l'épargne placée par des épargnants anonymes. Nous travaillons aussi à des mesures d'harmonisation à l'échelle européenne.

Enfin M. Gantier, ayant rappelé l'existence du rapport de M. François Hollande sur les transmissions d'entreprise, je suis heureux de constater qu'il a de fort bonnes lectures, et je lui indique que le Gouvernement les partage.

M. Moutoussamy, pour sa part, a eu raison d'insister sur la situation de l'emploi dans les départements et les territoires d'outre-mer. Le Gouvernement est d'ailleurs décidé à consacrer des avantages fiscaux et des aides de l'Etat à cette question absolument primordiale. Nous avons certes procédé, dans le budget de 1998, à quelques corrections dans le domaine fiscal. Cependant, il s'agissait non d'affaiblir le développement des départements d'outre-mer, mais de mettre un terme à une utilisation induite d'avantages fiscaux par certains contribuables trop malins.

Nous tenons à développer l'emploi outre-mer par tous les moyens, grâce aux emplois-jeunes en faveur desquels nous devons consentir un effort tout particulier. D'ailleurs, le rapporteur général qui s'est rendu sur place enrichira certainement le débat sur ce sujet lors de l'examen de la prochaine loi de finances.

Quant à M. Bouvard, il n'a pas la mémoire tout à fait fidèle, mais cela est pardonnable. Il a en effet évoqué les dérives intervenues entre 1988 et 1990. Dois-je vous rappeler, monsieur Bouvard, car vous le savez parfaitement, que le solde budgétaire de l'Etat en 1990 a la médaille d'or pour les vingt dernières années ? En effet, il n'a atteint que 93 milliards de francs, c'est-à-dire qu'il a été plus faible que celui de 1988. Il est même inférieur, de 1,4 %, à celui de 1987. Ce chiffre peut faire rêver certains.

Vous avez parlé de la TVA pour le secteur du bâtiment. Dois-je vous rappeler la disposition, que vous n'avez peut-être pas votée, permettant de n'assujettir la construction de logements sociaux qu'au taux réduit de TVA ? Elle figurait dans la loi de finances initiale pour 1997.

M. Michel Bouvard. Uniquement pour le logement social !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Dois-je aussi vous rappeler que nous avons ramené au taux réduit de TVA les travaux de réhabilitation des logements sociaux dans la loi de finances initiale pour 1998 et que, sur proposition

du groupe socialiste, nous avons étendu cette disposition, dans le DDOEF, aux logements foyers au prix d'un effort financier non négligeable mais parfaitement légitime ?

Dois-je encore vous rappeler le crédit d'impôt dont les particuliers propriétaires ou locataires pourront bénéficier dès cette année s'ils entreprennent des travaux de réhabilitation dans le logement qu'ils possèdent ou dont ils sont locataires ?

Peut-être d'ailleurs s'agit-il – M. Bapt y a insisté avec sa fine connaissance du terrain – de l'une des raisons pour lesquelles les carnets de commande de l'artisanat du bâtiment sont en train de se remplir de nouveau ?

Vous avez, enfin, monsieur Bouvard, parlé de la chute des investissements civils de l'Etat et vous n'êtes pas le seul orateur à l'avoir fait. Je vous rappelle donc que, de 1993 à 1997, les autorisations de programme en investissements civils ont baissé de 12,5 % !

M. Michel Bouvard. Je l'ai dénoncé à l'époque.

M. le secrétaire d'Etat au budget. En revanche – quel contraste ! – de 1997 à 1998, à cette baisse de 12,5 % a succédé une hausse de 5,5 %. Je vous passe les chiffres relatifs aux crédits de paiement, dont l'évolution va exactement dans le même sens.

M. Huwart a marqué pour le service public un intérêt qui est entièrement partagé par le Gouvernement.

M. Loos a parlé de l'Europe dans des termes tout à fait convaincants et il a évoqué la TVA sur les services à domicile. Je vous rappelle, monsieur le député, que, dans le programme d'actions nationales pour l'emploi, élaboré par chaque pays à la suite du sommet spécial de Luxembourg convoqué à l'initiative de la France, il est proposé le passage du taux normal de TVA au taux réduit pour les services à domicile.

Vous avez également souligné la nécessité d'encourager la technologie. J'ai l'impression que vous avez assisté aux assises de l'innovation au cours desquelles le Premier ministre, le ministre de l'économie et d'autres ministres ont parlé dans le même sens.

M. Baert, avec un grand talent pédagogique, a traité des méfaits de la dette. A cet égard je tiens à rappeler que la dette par actif, qui était de 128 000 francs en 1993, a augmenté, principalement entre 1993 et 1997, pour atteindre près de 200 000 francs en 1998.

Comme de nombreux autres parlementaires il a évoqué les prestations de service. Il est clair que nous devons réfléchir à la TVA les concernant, car il s'agit d'activités à fort contenu de main-d'œuvre dans lesquelles la concurrence étrangère est très faible.

M. Douyère a formulé de nombreuses idées hardies sur la réforme fiscale et son financement.

Il a aussi évoqué, comme M. Fuchs, la relance européenne des investissements. A ce sujet, je dois souligner que l'Europe connaît une croissance saine et durable parce qu'elle est entraînée par la consommation et l'investissement privés. Néanmoins il faut conserver à l'esprit cette idée forte pour le jour, qui pourrait survenir, où la croissance européenne aurait quelques difficultés.

A M. Carrez qui a longuement parlé des collectivités locales, je pose la même question que M. Derosier : qui a imposé le pacte de stabilité sinon la majorité qu'il soutenait à l'époque ? Notre méthode est différente. Nous privilégions l'écoute et le dialogue, et notre objectif est de concentrer les moyens de l'Etat et ceux des collectivités locales les plus aisées sur les communes ou les collectivités

locales qui ont beaucoup de projets en matière d'emploi et de solidarité mais qui n'ont pas le potentiel fiscal nécessaire.

M. Michel Bouvard. Nous verrons !

M. Jean-Jacques Jegou. Attendons les résultats !

M. le secrétaire d'Etat au budget. M. Derosier a tenu un excellent discours sur la méthode en matière de relations entre l'Etat et les collectivités locales. Je n'y reviendrai pas.

En ce qui concerne la taxe d'habitation dont il a également traité, je dois reconnaître qu'en 1992 nous avons éprouvé une déception à propos de la taxe départementale sur le revenu. A cet égard de nombreux parlementaires ont émis l'idée qu'il conviendrait d'introduire une certaine dimension relative au revenu dans la taxe d'habitation. Nous pouvons l'encourager, mais il conviendra de veiller à ne pas créer de nouveaux contribuables comme cela a été le cas en 1992.

J'ai déjà répondu à la question de l'artisanat du bâtiment qu'a évoquée M. Bapt. Les mesures prises, à l'initiative du président de la commission des finances, en faveur de l'implantation des artisans dans les zones de revitalisation rurale contribueront sans doute à améliorer la situation.

M. Dray a parlé des objectifs louables du Gouvernement. Je voudrais m'arrêter là en soulignant que c'est le point essentiel que je retiens de son intervention. (*Sourires.*) Néanmoins, j'ai également relevé qu'il allait dans le sens du Gouvernement, qui souhaite aussi une fiscalité plus juste, plus simple et plus favorable à l'emploi. Les nombreuses idées qu'il a développées seront approfondies.

M. Fuchs a parlé du déficit. Je pense aussi qu'il est essentiel de le réduire et je peux d'ailleurs lui indiquer qu'en 1999 disparaîtra ce que l'on appelle le déficit primaire, c'est-à-dire que l'on n'empruntera plus pour payer des charges d'intérêts. Cela correspond à une façon prudente, mais durable, de gérer les finances publiques. En la matière, la proposition du Gouvernement me semble sage.

Monsieur Fuchs, vous avez aussi évoqué le conseil de l'euro qui s'est d'ailleurs réuni récemment. Il est clair que, lorsque l'on mène une politique monétaire unique, il faut avoir des politiques budgétaires diversifiées, selon que les pays sont, en matière de croissance, en avance dans le peloton, ou en retard. Voilà un sujet de réflexion intéressant. Un travail en commun a également été effectué pour définir la méthode de travail des prochaines réunions et améliorer le système d'observation des onze pays, afin que la politique économique puisse s'appliquer dans toutes ses dimensions.

Vous avez enfin traité des budgets communautaires comme je l'avais fait dans mon discours introductif. A cet égard, il est exact que l'avant-projet de budget est en croissance de 3,4 % ce qui marque une nette accélération par rapport aux deux années antérieures. Cela ne correspond pas tout à fait à un équilibre dynamique. Ainsi que vous l'avez souligné cela tient essentiellement à l'obligation juridique d'engager des reliquats de fonds structurels en 1999. Je suis néanmoins persuadé que nous allons trouver une solution. La réalisation des grands réseaux dont vous avez parlé, échelonnée dans le temps en fonction de l'évolution de la conjoncture, y aidera peut-être.

J'en termine ainsi, monsieur le président, avec les réponses aux questions multiples et aux réflexions si souvent sagaces qui ont été formulées par les députés

dans le cours de ce débat d'orientation budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Le débat est clos.

2

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 9 juin 1998, de M. Dominique Paillé, une proposition de loi tendant à ce que le vote blanc soit considéré comme un suffrage exprimé.

Cette proposition de loi, n° 965, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 9 juin 1998, de M. Alain Moyne-Bressand, une proposition de loi tendant à compléter les mentions figurant sur la carte nationale d'identité.

Cette proposition de loi, n° 966, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 9 juin 1998, de MM. Pierre Micaux, Jean-Luc Prével et François Rochebloine, une proposition de loi relative à la création d'un ordre national de la profession infirmière.

Cette proposition de loi, n° 967, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 9 juin 1998, de M. Antoine Carré et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à fixer les dates d'ouverture et à modifier les dates de clôture de la chasse des oiseaux migrateurs.

Cette proposition de loi, n° 968, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 9 juin 1998, de M. François Huwart, une proposition de loi portant extension de la qualification d'officier de police judiciaire au corps de maîtrise et d'application de la police nationale.

Cette proposition de loi, n° 969, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

3

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 9 juin 1998, de Mme Catherine Tasca, un rapport, n° 972, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi constitutionnelle relatif à la Nouvelle-Calédonie (n° 937).

4

DÉPÔT DE RAPPORTS EN APPLICATION DE LOIS

M. le président. J'ai reçu, le 5 juin 1998, de M. le Premier ministre, en application de l'article 20 de la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977, le rapport annuel du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes pour l'année 1997.

J'ai reçu, le 9 juin 1998, de M. le Premier ministre, en application des articles L. 2131-7, L. 3132-2 et L. 4142-2 du code général des collectivités territoriales, un rapport sur le contrôle *a posteriori* des actes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT DE L'OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

M. le président. J'ai reçu, le 9 juin 1998, de M. Jean-Yves Le Déaut, président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport, n° 971, établi au nom de cet office, sur le contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires.

6

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi, n° 901, instituant une commission consultative du secret de la défense nationale ;

M. Bernard Grasset, rapporteur, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (rapport n° 958).

(Procédure d'examen simplifiée.)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 520, autorisant l'approbation de l'accord international de 1994 sur les bois tropicaux (ensemble deux annexes) ;

M. Jean-Bernard Raimond, rapporteur, au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 936).

(Procédure d'examen simplifiée.)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 783, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre la République française et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière

d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée le 9 septembre 1966 et modifiée par l'avenant du 3 décembre 1969, et au protocole final annexé à la convention entre la République française et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions signée le 31 décembre 1953 ;

M. François Guillaume, rapporteur, au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 878).

(Procédure d'examen simplifiée.)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 517, autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Pologne ;

M. Marc Reymann, rapporteur, au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 874).

(Procédure d'examen simplifiée.)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 682, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Mongolie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole) ;

Mme Martine Aurillac, rapporteur, au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 876).

(Procédure d'examen simplifiée.)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 681, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée le 2 mai 1975 et modifiée par l'avenant du 16 janvier 1987 ;

M. François Loncle, rapporteur, au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 877).

(Procédure d'examen simplifiée.)

Discussion :

– du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 913, autorisant la ratification du protocole au traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Hongrie ;

– du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 912, autorisant la ratification du protocole au traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Pologne ;

– du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 922, autorisant la ratification du protocole au traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République tchèque.

(Discussion générale commune.)

M. André Borel, rapporteur, au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 935) ;

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 942).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 525, autorisant la ratification de la convention relative à l'aide alimentaire de 1995 ;

Mme Marie-Hélène Aubert, rapporteur, au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 875).

(Procédure d'examen simplifiée.)

Discussion du projet de loi, n° 677, portant réforme du code de justice militaire ;

M. Jean Michel, rapporteur, au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 959).

(Procédure d'examen simplifiée.)

A vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 10 juin 1998 à zéro heure vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

PROCLAMATION D'UN DÉPUTÉ

Par une communication du 8 juin 1998, faite en application de l'article LO 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a informé M. le président de l'Assemblée nationale que M. Jean Launay a été élu, le 7 juin 1998, député de la 2^e circonscription du Lot.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 9 juin 1998)

GRUPE DE L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(6 membres au lieu de 5)

Ajouter le nom de M. Dominique Caillaud.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(3 membres)

Supprimer le nom de M. Dominique Caillaud.

Ajouter le nom de M. Jean Launay.

(Journal officiel, Lois et décrets, du 10 juin 1998)

GRUPE DE L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

(65 membres au lieu de 66)

Supprimer le nom de M. Jean Proriol.

GRUPE DÉMOCRATIE LIBÉRALE ET INDÉPENDANTS

(41 membres au lieu de 40)

Ajouter le nom de M. Jean Proriol.

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Communications du 5 juin 1998

N° E 1090. – Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1999 (Section III. – Commission. – Document de travail. – Crédits opérationnels. – Partie B. – Sous-section B 6 : recherche et développement technologique).

N° E 1091. – Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1999 (Section III. – Commission. – Document de travail. – Crédits opérationnels. – Partie B. – Sous-section B 7 : actions extérieures).

N° E 1092. – Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1999 (Section III. – Commission. – Document de travail. – Crédits opérationnels. – Partie B. – Sous-section B 8 : politique étrangère et de sécurité commune [PESC]).

N° E 1093. – Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2847/93 instituant un régime de contrôle applicable à la politique commune de la pêche (COM [98] 303 Final).

N° E 1094. – Communication relative à une politique communautaire concernant l'équipage des navires assurant des services réguliers de transport de passagers et de transport par transbordeur à l'intérieur des Etats membres et entre Etats membres. – Proposition de règlement du Conseil (CE) modifiant le règlement (CEE) n° 3577/92 du Conseil, du 7 décembre 1992, concernant l'application du principe de la libre circulation des services aux transports maritimes à l'intérieur des Etats membres (cabotage maritime). – Proposition de directive du Conseil relative aux conditions requises concernant les équipages des navires assurant des services réguliers de transport de passagers et de transport par transbordeur entre les Etats membres.

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Communication du 5 juin 1998

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre que la proposition d'acte communautaire N° E 720, « proposition de règlement du Conseil concernant l'introduction de l'euro », a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 3 mai 1998 et non du 18 juin 1997 (COM [96] 499 Final).

ANNEXE

Questions écrites auxquelles une réponse doit être apportée au plus tard le jeudi 18 juin 1998

Nos 296 de M. Pierre Cardo ; 1966 de M. Dominique Dord ; 5187 de M. Henry Chabert ; 7155 de M. Jean-Luc Prél ; 8008 de M. Robert Lamy ; 10087 de Mme Marie-Hélène Aubert ; 10412 de M. Léonce Deprez ; 10782 de M. Christian Franqueville ; 10798 de Mme Martine Lignières-Cassou ; 10814 de M. Paul Dhaille ; 10841 de M. Nicolas Dupont-Aignan ; 12585 de Mme Martine David ; 12600 de M. Jean-Jacques Filleul ; 12620 de M. Roland Metzinger ; 12655 de M. Didier Mathus ; 12700 de M. Félix Leyzour ; 12749 de M. Gilbert Maurer ; 12785 de Mme Marie-Jo Zimmermann.

QUESTIONS ORALES

Logement
(logement social – SEM –
prêts des départements et communes – perspectives)

411. – 10 juin 1998. – **M. Gérard Saumade** attire l'attention de **M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation** sur la participation des collectivités locales à la création d'emplois. En effet, ces dernières, par le biais d'aides aux entreprises, ciblées car proches du terrain, favorisent le développement économique profitable à l'emploi. Mais le régime d'aides actuel a vieilli et est devenu obscur, au risque parfois de mettre les élus en insécurité juridique, ce qui est peu propice à l'initiative. Le Gouvernement prépare actuellement un projet de loi visant à réformer le régime des aides économiques des collectivités locales aux entreprises. Il lui demande, en conséquence, si l'aspect de la création d'emplois sera bien pris en compte. La participation des collectivités locales au développement économique passe aussi par la création de sociétés d'économie mixte locales. Ces dernières sont d'ailleurs des instruments appréciés dans le domaine du logement social, notamment en cas de carence des sociétés de HLM. Or, l'un des freins au recours à ces sociétés a pour origine le fait que l'article L. 431-4 du code de la construction et de l'habitation ne leur est pas applicable. Cet article dispose que « les départements et les communes peuvent consentir aux organismes d'HLM des prêts, dont les conditions

générales d'emploi sont déterminées par des conventions établies à cet effet, et leur allouer des subventions ». En conséquence, il lui demande s'il ne peut être envisagé de soumettre, grâce au projet de loi évoqué précédemment, les sociétés d'économie mixte locales (SEM) immobilières à l'article L. 431-4 du code de la construction et de l'habitation.

Police
(fonctionnement – effectifs de personnel – redéploiement)

412. – 10 juin 1998. – **M. Aloyse Warhouver** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les conclusions du rapport portant réorganisation des forces de sécurité. Selon un article paru dans la presse régionale, le commissariat de Sarrebourg pourrait être concerné par le redéploiement prévu dans les villes de moins de 20 000 habitants. Il lui demande si la liste des commissariats concernés est définitivement arrêtée, quelles sont les mesures d'accompagnement envisagées par l'administration pour éviter des mutations lointaines ou des éloignements de conjoints, si dans les villes concernées il y aura un renforcement des effectifs de la gendarmerie pour garantir aux populations la même sécurité que lorsque les deux forces de sécurité sont présentes et si, d'une façon plus générale, la situation de la police nationale sera réexaminée, notamment du point de vue de la mise en place des 35 heures, de la revalorisation des heures de nuit, de l'octroi d'un statut social, ainsi que du versement de la prime « Vigipirate » qui serait encore due à certains personnels.

DOM
(Guadeloupe : établissements de santé –
restructuration – perspectives)

413. – 10 juin 1998. – **M. Ernest Moutoussamy** attire l'attention de **M. le secrétaire d'État à la santé** sur la situation de la santé dans le département de la Guadeloupe. La dégradation touche aussi bien les cliniques privées que l'établissement de transfusion sanguine (ETS) et que le CHU de Pointe-à-Pitre, dont plusieurs services de pointe, à la suite de leur transfert au CHU de la Martinique, sont démantelés. L'incapacité des autorités à porter remède à ces différents problèmes et l'absence d'une vraie politique de santé ne peuvent plus être tolérées. Il lui demande de lui indiquer ce qu'il compte faire, d'une part, pour assurer le maintien en Guadeloupe – département archipel éclaté sur de longues distances – de toutes les compétences de l'ETS sur la base des propositions formulées par les partenaires sociaux, d'autre part, pour aider à résoudre les nombreuses difficultés matérielles, professionnelles et sociales auxquelles est confronté le CHU de Pointe-à-Pitre et enfin, quelle contribution il entend apporter à la mise en œuvre d'un plan indispensable de restructuration des établissements privés, qui garantisse la survie des outils de travail et le maintien des emplois.

Donations et successions
(actif de la succession contrats d'assurance vie)

414. – 10 juin 1998. – **M. Bernard Perrut** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie** sur certaines imprécisions des textes législatifs et réglementaires en matière de droits de succession qui sont à l'origine d'interprétations diverses suivant les régions et les fonctionnaires chargés de les faire appliquer. En matière d'assurance vie, le code des assurances est en contradiction avec le code des impôts. Selon le premier, en cas de décès d'un des conjoints, les capitaux résultant d'une assurance vie contractée par le conjoint survivant n'entrent pas dans l'évaluation de l'actif successoral. Cette disposition est contestée par certains inspecteurs des impôts qui s'appuient sur un arrêt du 31 mars 1992 de la première chambre civile de la cour de cassation rendu dans le cadre de l'affaire Praslicka. Il indique qu'en cas de dissolution de la communauté de biens de deux époux par le divorce, la valeur de rachat des contrats d'assurance vie doit être ajoutée à l'actif de la communauté. Mais il n'en résulte pas que cette mesure doive s'appliquer également au cas de dissolution de la communauté par suite de décès, les conditions étant tout à fait différentes. Ce vide juridique est source de contestations entre les parties, au moment des règlements de droits de succession. C'est pourquoi il lui demande de lui apporter une réponse précise afin d'éviter de voir multiplier les situations douloureuses dans lesquelles doivent se débattre certaines familles déjà fort éprouvées par la disparition d'un des leurs, et de mettre un terme à des redressements qui semblent injustifiés.

*Etablissements de santé
(personnel – infirmiers – aides opératoires – qualification)*

415. – 10 juin 1998. – **M. Pierre Hellier** attire l'attention de **M. le secrétaire d'État à la santé** sur la situation des aides opératoires non infirmiers diplômés d'État. Le décret n° 93-345 du 15 mars 1993 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier dispose que les activités d'aides opératoires doivent être exercées par des personnes titulaires du diplôme d'État infirmier et en priorité par celles titulaires du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire. Sous la pression des assureurs, les chirurgiens commencent à remplacer leurs aides opératoires qui exercent depuis de nombreuses années, à la satisfaction générale et sans qualification officielle, par des infirmiers diplômés d'État. Ces personnes vont être licenciées brutalement sans aucun égard pour leur compétence et leur expérience. Paradoxalement, avant leur départ, il leur est parfois demandé d'assurer la formation des nouvelles aides opératoires qui sont titulaires du diplôme d'État d'infirmier. Aussi, lui demande-t-il s'il envisage de prendre des mesures permettant de reconnaître leur compétence et leur expérience par exemple par la délivrance d'un certificat d'aptitude afin que les intéressés puissent achever leur carrière, ce qui permettrait d'éviter de nombreux licenciements.

*Grandes écoles
(classes préparatoires – perspectives)*

416. – 10 juin 1998. – **M. René André** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie** sur les graves inquiétudes que suscite parmi les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) la publication du rapport Attali relatif à la réforme de l'enseignement supérieur quant à l'avenir des classes préparatoires aux grandes écoles. La mise en place d'un premier cycle universitaire de trois ans devrait aboutir à placer les CPGE au sein des universités, alors que traditionnellement elles étaient intégrées dans les lycées. Par ailleurs, des concours spécifiques à l'entrée aux grandes écoles pour les étudiants des universités et les diplômés des IUT seraient créés. Aussi, lui demande-t-il de lui confirmer s'il envisage de transférer les classes préparatoires aux grandes écoles des lycées vers les universités, de créer des concours spécifiques pour l'accès des étudiants d'universités ou d'IUT aux grandes écoles, comme le prévoit le rapport Attali, et, dans l'affirmative, s'il ne pense pas que la création de tels concours va réduire les places offertes aux étudiants des CPGE et ainsi porter un coup à cette filière de formation et aux intérêts des étudiants des CPGE qui ont fait d'importants sacrifices pour accéder à ces classes.

*Sécurité sociale
(cotisations – micro-entreprises artisanales – zones de montagne)*

417. – 10 juin 1998. – **M. Hervé Gaymard** appelle l'attention de **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** sur la nécessité de prendre en considération la micro-activité occasionnelle artisanale des travailleurs des zones rurales ou de montagne. A mi-chemin entre l'artisanat d'art et l'artisanat de tradition, cette activité est limitée, ce qui permet d'écarter toute idée de cumul et de concurrence déloyale. Cependant, la réglementation oblige au versement immédiat de charges sociales dont le montant s'avère très souvent supérieur aux revenus, ce qui encourage la dissimulation d'activités nuisible non seulement pour l'économie de notre pays, mais aussi pour la survivance de métiers anciens et pour le développement de nouvelles activités nécessaires localement. C'est pourquoi, s'inspirant des principes reconnus pour la diversification agricole, il serait opportun de reconnaître une micro-activité occasionnelle, en particulier pour la fabrication d'objets de tradition artisanale. Ce statut serait limité aux producteurs possédant déjà une couverture sociale et à une partie du montant des revenus tirés de la micro-activité, dans le but de maintenir le caractère de complément et d'appoint. La transparence fiscale et sociale serait assurée et il serait possible de prélever une cotisation de solidarité. Ce statut permettrait aux saisonniers et aux artisans traditionnels ou débutants d'exercer un complément d'activité. Il lui demande si elle envisage de le mettre à l'étude dans une perspective de simplification administrative et comme étape préliminaire à un véritable droit à la pluriactivité.

*Voirie
(RN 171 – réhabilitation – perspectives – Loire-Atlantique)*

418. – 10 juin 1998. – **M. Michel Hunault** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement** sur la nécessité de procéder aux travaux de sécurité et d'aménagement de la RN 171 sur le territoire de Loire-Atlantique. D'une part entre Châteaubriand et Nozay, le contrat de plan qui s'achève a permis le financement d'études et le lancement des travaux de mise à deux fois deux voies à moyen terme de la section Châteaubriand/La Croix-Saint-Laurent. Cette section est essentielle pour le désenclavement de Châteaubriand et de son pays puisqu'à l'heure actuelle cette route n'est même pas mise hors gel. Il lui demande si le Gouvernement peut s'engager avec précision sur la date de début des travaux et sur sa volonté de poursuivre à l'occasion du prochain contrat de plan, l'effort financier pour mener à bien la mise à deux fois deux voies. D'autre part, en ce qui concerne la section Nozay/Savenay et la route des Estuaires, il demande si le Gouvernement, à défaut d'assurer le financement de travaux dont l'urgence est reconnue par tous, serait disposé à confier la maîtrise d'ouvrage déléguée aux collectivités territoriales pour réhabiliter dans les meilleurs délais cet axe long de 28 kilomètres, compte tenu des retards dans les contrats de plan et les travaux.

*Impôts et taxes
(taxes sur la publicité journaux gratuits – champ d'application)*

419. – 10 juin 1998. – **M. Anicet Turinay** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie** sur l'imprécision de l'article 23 de la loi de finances pour 1998 qui a institué une taxe sur certaines dépenses publicitaires, notamment sur la réalisation ou la distribution d'imprimés publicitaires. En effet, les brochures des agents de voyages sont rendues obligatoires par les articles 15 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 et 16 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 qui obligent donc le vendeur à informer le client par écrit, avant la conclusion du contrat, du contenu des prestations proposées, du prix, des conditions d'annulation, des dates et des autres éléments constitutifs des prestations fournies. Elles ne devraient donc pas entrer dans la catégorie des imprimés publicitaires. Il souhaiterait savoir quelle est la signification précise des termes « imprimés publicitaires » visés par la loi de finances pour 1998 sachant qu'en première lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat un article prévoyait l'exemption des publications touristiques.

*Presse et livres
(presse régionale – emprunts russes – indemnisation – campagne de communication – participation)*

420. – 10 juin 1998. – **M. Léonce Deprez** souhaite attirer l'attention **M. le Premier ministre** sur la campagne d'information nationale sur les modalités de recensement des porteurs d'emprunts russes en vue de leur indemnisation qui aura lieu en juillet prochain. Bien qu'ils soient lus par près de 7 millions de nos concitoyens, qu'ils jouent un rôle essentiel dans la vie locale, les 250 titres de presse hebdomadaire régionale sont pourtant exclus, de façon quasi-systématique, des plans-médias ministériels réalisés par les agences publicitaires parisiennes, largement ignorantes des réalités régionales et locales. Par exemple, les hebdomadaires régionaux ont été exclus de la récente communication sur l'euro. Entre 1993 et 1996, la part de la presse hebdomadaire régionale dans les budgets gérés par le service d'information gouvernemental (SIG) a oscillé entre 0,1 % et 0,8 %. Dans le souci d'efficacité publicitaire et de soutien à une presse locale proche du citoyen, il lui paraît indispensable que cette tendance soit inversée. Il lui demande si le Gouvernement a l'intention d'associer la presse hebdomadaire régionale à la prochaine campagne de communication concernant l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes.

*Sécurité sociale
(CSG – augmentation – conséquences – pensions d'invalidité)*

421. – 10 juin 1998. – Le Parlement a voté lors du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 le basculement de la cotisation maladie sur la CSG, mesure qui pénalise lourdement les invalides. Lors des débats, l'opposition avait dénoncé cette injustice par rapport aux autres assurés et demandé des

mesures compensatoires afin d'éviter à cette catégorie une perte sensible de leur pouvoir d'achat mais le Gouvernement n'avait tenu aucun compte des inquiétudes formulées. Aujourd'hui force est de constater que la perte de pouvoir d'achat est bien réelle. Par conséquent, M. Jean-Jacques Weber demande à **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** si elle n'estime pas que la rupture d'égalité ainsi créée au détriment des invalides est intolérable et que des mesures de nature à mettre un terme à cette injustice s'imposent.

*Défense
(arsenaux – écoles de formation
technique – emploi et activité)*

422. – 10 juin 1998. – **M. Bernard Cazeneuve** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur la situation des personnels de la Direction des constructions navales (DCN). En annonçant une mesure prévoyant pour les personnels de la DCN la possibilité d'un départ à 52 ans, assortie de la création d'emplois pour les jeunes, le Gouvernement a clairement souligné sa volonté de préserver les savoir-faire de la DCN et de relancer le dialogue social. Les retraites anticipées devraient aboutir dans les prochaines années au départ de 700 agents remplissant des fonctions qui ne pourront pas toutes être assurées par la sous-traitance, sauf à remettre en cause le cœur des métiers de la DCN. Aussi la réussite de ce dispositif cohérent est-elle assortie de la redynamisation des écoles de formation technique, seules en mesure d'assurer la formation initiale complète des élèves, qui passe par l'accroissement du nombre de ses enseignants et le recrutement de jeunes, d'autant plus nécessaires qu'ils permettront une amélioration de la pyramide des âges. Les besoins en recrutements nouveaux, qui ont été évalués à une centaine d'embauches de jeunes sur trois ans, seront induits à la fois par la réussite de la négociation sociale, par l'importance de la réduction effective des horaires et par l'ampleur des gains de productivité que réalisera l'établissement. Il souhaite donc savoir quand commenceront à Cherbourg les négociations sur la réduction de la durée du travail, ce qu'il compte faire pour redynamiser les écoles de formation technique, et s'il envisage d'accorder la retraite anticipée au personnel de ces établissements malgré leur rattachement à la direction des ressources humaines de la Direction générale de l'armement (DGA).

*Prestations familiales
(caisses – aides aux vacances – conditions d'attribution – Var)*

423. – 10 juin 1998. – **Mme Odette Casanova** souhaite appeler l'attention de **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** sur la décision récemment prise par la Caisse d'allocation familiale (CAF) du Var de supprimer le système des bons de vacances attribués traditionnellement aux familles et, en contrepartie, d'attribuer aux œuvres organisatrices de séjours et de loisirs du Var, une subvention dont le montant serait désormais calculé sur la base des inscriptions enregistrées en 1997, pour les familles bénéficiant normalement de l'aide aux vacances. Cela crée une injustice notable, dans la mesure où chaque œuvre organisatrice se verra attribuer par la CAF du Var une aide directe ne prenant pas en considération l'évolution de la demande sociale des familles pour 1998, ce qui aura pour conséquence une baisse générale du montant de l'aide aux vacances pour les familles. En outre, la CAF a confié aux œuvres bénéficiaires le soin de « gérer au mieux les fonds attribués, dans l'intérêt des familles les plus défavorisées ». Ces recommandations lui paraissent aller à l'encontre de la mission de service public assignée à la CAF puisqu'elle se désengage explicitement de ses obligations de contrôle de la bonne utilisation des deniers publics. Ainsi risque-t-on dans un avenir très proche de voir certains organisateurs de séjour pour jeunes déterminer plus ou moins arbitrairement des critères d'attribution de l'aide aux familles. Elle tient à souligner l'inquiétude légitime exprimée par de nombreuses associations d'éducation populaire varoises. La position prise par la CAF du Var constitue, en outre, une exception, les autres caisses départementales ayant confirmé pour 1998 le système des bons de vacances directement attribués aux familles. Aussi lui demande-t-elle de lui confirmer si ce problème résulte bien d'une approche purement locale et, dans l'affirmative, de l'informer des suites éventuelles qu'elle entend donner à cette affaire.

*Voirie
(autoroutes – péages – tronçons urbains – gratuité – perspectives)*

424. – 10 juin 1998. – **M. Pierre Cohen** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement** sur la question des péages autoroutiers en milieu urbain. Le déve-

loppement des grandes agglomérations a induit une hausse considérable des déplacements pendulaires qui se font essentiellement en voiture car la politique des transports en commun et des pistes cyclables au cours de ces dernières années n'a pas été assez soutenue par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales. La physionomie des entrées de ville a ainsi été modelée par le phénomène du « tout voiture » et seuls des projets de requalification urbaine de qualité permettront de réhabiliter le lien social dans ces zones. En outre, l'absence de gratuité de certains tronçons autoroutiers pénalise les nouvelles zones d'activités, les couches sociales les moins aisées, les travailleurs soumis à la flexibilité et entraîne des effets discriminatoires sur le territoire national. L'agglomération toulousaine n'échappe pas à ce phénomène avec le péage du Palays sur l'autoroute A 61, contre lequel se sont fortement mobilisés les usagers, les riverains, de nombreux élus et des associations de défense regroupées au sein d'une coordination qui ont adressé à la préfecture de la Haute-Garonne un plan d'ensemble sur la base du déplacement du péage à une quinzaine de kilomètres environ. Face au désengagement de l'Etat, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement pourrait engager pour rétablir l'égalité entre les citoyens, faciliter leur libre circulation dans les agglomérations urbaines et sa position au regard des péages urbains, et plus particulièrement en ce qui concerne le péage sud-est de l'autoroute A 61.

*Transports ferroviaires
(TGV – ligne Bordeaux-Toulouse – construction – perspective)*

425. – 10 juin 1998. – **M. Alain Veyret** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement** sur les difficultés que rencontrent les communes du canton de Laplume (Lot-et-Garonne) des projets d'infrastructures ferroviaires. En effet, un schéma directeur de l'agglomération agenaise doit être prochainement signé, entraînant la modification du POS de ces différentes communes. Malgré l'opposition de la plupart des communes du canton, le syndicat du schéma directeur de l'agglomération agenaise a approuvé un fuseau pour l'implantation d'une future ligne TGV très pénalisant pour l'ensemble des infrastructures industrielles et commerciales implantées sur les cantons et communes concernées. Pourtant, les décisions qu'il vient de prendre concernant les futures implantations TGV, privilégient le développement de TGV pendulaires utilisant les lignes existantes. De plus, le maintien au schéma directeur national de la ligne TGV Bordeaux-Toulouse semble être très incertain. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si la construction de cette ligne est encore envisagée car son abandon serait préjudiciable aux communes concernées, tant du point de vue du schéma directeur de l'agglomération agenaise que du POS.

*Voirie
(routes nationales – RN 10 – aménagement – RN 141 –
déviation de Jarnac et Cognac – perspectives – Charente)*

426. – 10 juin 1998. – **Mme Marie-Line Reynaud** souhaite attirer une nouvelle fois l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement** sur la mise en 2 x 2 voies de la RN 10 et les déviations de Jarnac et de Cognac sur la RN 141. Elle rappelle que l'alternance de deux, trois, quatre voies de la RN 10 entre Angoulême et le Sud Charente, les carrefours, les passages à 50 km/h et 110 km/h, le trafic de mille camions à l'heure, font de cet axe européen, un des plus dangereux de France. Elle souhaite également que sur la RN 141, différents tracés de la déviation de Cognac soient réellement étudiés afin d'éviter une traversée difficile de la commune de Chateaubernard et enfin, que la déviation totale de Jarnac, toujours sur la RN 141, soit réalisée avant 2002-2003. Outre les problèmes de sécurité, la dimension économique que revêt un tel aménagement des routes charentaises est une nécessité pour ce département le plus enclavé de France ne disposant d'aucune autoroute. Axe de liaison Nord-Sud ou Est-Ouest, les RN 10 et 141 ne correspondent plus au trafic qu'elles supportent. Ces deux dossiers routiers sont complémentaires et revêtent une importance absolue, non seulement pour l'aménagement du territoire en général, mais aussi pour le département de la Charente qui traverse une crise viticole sans précédent et qui cherche des voies de restructuration. Elle lui rappelle l'impérieuse nécessité d'inscrire ces travaux au XII^e Plan et de prévoir un plan de financement exceptionnel et lui demande de lui faire savoir quelles sont ses intentions en la matière.

*Agriculture**(calamités agricoles – indemnisation – arboriculture et viticulture)*

427. – 10 juin 1998. – L'agriculture méditerranéenne, notamment son arboriculture et sa viticulture, vient de connaître une épreuve supplémentaire à cause des fortes gelées tardives. Des mesures fortes et ciblées ont été annoncées par **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** pour soutenir l'activité agricole fragile, mais essentielle au maintien d'une vie économique en milieu rural, et corriger les effets financiers des aléas climatiques répétitifs de ces dernières années. Si les agriculteurs concernés ont apprécié la pertinence des mesures, ils se sont inquiétés de n'avoir aucune information sur les enveloppes financières susceptibles d'être mobilisées pour répondre à leur désespoir légitime après quatre années de pertes de récolte en huit ans. Et l'absence de règlement du gel 1997 n'est pas pour les rassurer. Certes l'Etat n'a pas à se substituer aux problèmes de mévente et de dysfonctionnement graves du marché. Mais il a un devoir de solidarité à l'égard des plus fragiles des agriculteurs qui doit assurer le maintien de leur activité. C'est pourquoi, malgré le projet de loi d'orientation agricole, outil

juridique central pour répondre aux besoins de réforme structurelle en matière agricole, dont on attend avec impatience l'inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée **M. Stéphane Alaïze** lui demande quelles mesures financières d'urgence il entend mettre en œuvre pour empêcher la disparition de dizaines de petites exploitations agricoles.

*Handicapés**(handicapés mentaux – établissements d'accueil – aides de l'Etat – fondation Jérôme Lejeune – Paris)*

428. – 10 juin 1998. – Le *Journal officiel* du 26 mai publie que **M. le secrétaire d'État à la santé** vient d'accorder une subvention de plus de 4 millions de francs à la fondation Jérôme Lejeune pour la création d'un centre destiné aux handicapés mentaux, et que ce centre serait implanté dans un hôpital privé de la ville de Paris. Cette décision amène Mme Véronique Neiertz à lui demander quelles garanties il a que ces 4 millions ne seront pas utilisés à d'autres fins que l'accueil des handicapés trisomiques, compte tenu de l'idéologie anti-IVG militante des responsables de la fondation Jérôme Lejeune.

